

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Haïti	
TITRE DU PROJET : Étendre et protéger un espace civique sûr et inclusif pour les jeunes haïtiennes et haïtiens dans la perspective de la transition vers les élections	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : HCDH et OCNH	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
<p>1 – Institutions étatiques : ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique (MJSAC), ministère de la culture et de la communication (MCC), l'Institut du bien-être social et de recherches (IBERS), la Brigade de protection des mineurs (BPM), l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH), les collectivités territoriales des zones d'intervention (mairie, conseil d'administration de la section communale (Casec) et assemblée de la section communale (Asec).</p> <p>2 – Organisation de jeunes : Komite Pwoteksyon Timoun Site (KPTSL), Conseil National des Jeunes Leaders chic, Jeune chambre internationale (JCI), Observatoire de la jeunesse haïtienne (OJH), Accroche ta vie à une étoile (AVE), Fondation essence-elle (FEE), Filles à Besoins Spéciaux pour la Réforme (FIBESR), Solidarité pour une Jeunesse Résiliente (SOJER), Organisation des Cœurs pour le Changement des Enfants Démunis d'Haïti (OCCED'H), Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH), Centre de Surpport aux Personnes Handicapées (CESPHA), Kay Jen et Koze Jène Yo.</p> <p>3 – Réseaux de journalistes et structures médiatiques : Centre de d'observation et de documentation des médias et des Métiers de la Presse (PROMEDIA), Solidarité haïtienne des femmes journalistes (SOHFJEJ), Association Haïtienne des Medias en Ligne (AHML), Réseau National des Médias en Ligne (RENAMEL), Institut Panos et Observatoire du numérique en Haïti (ObNH).</p> <p>4 – Structures universitaires et écoles professionnelles : Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti, Université d'Etat d'Haïti, Université Quisqueya (UniQ) et Centre égalité pour la connaissance, la communication et la liberté (ECCEL).</p>	

Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Le projet a une dimension nationale avec trois (3) départements comme zones prioritaires (Artibonite, Grand'Anse et Zone métropolitaine de Port-au-Prince).

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

HCDH : \$ 1,700,000

OCNH : \$ 300,000

Total PBF : \$ 2,000,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

HCDH : \$ 1,190,000

OCNH : \$ 210,000

Total : \$ 1,400,000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

HCDH : \$ 510,000

OCNH : \$ 90,000

Total : \$ 600,000

PBF 3^{ème} tranche* (_ %) :

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Ce projet vise à développer un espace civique sûr et inclusif en faveur des jeunes haïtiennes et haïtiens à travers le renforcement des mécanismes institutionnels, y compris les instruments normatifs, de prévention et de protection contre les menaces et attaques ciblant ces jeunes, tout en promouvant leurs initiatives citoyennes. De manière spécifique, le projet entend accroître l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs de transformations sociales dans le processus de dialogue et de prise de décision aux niveaux local et national d'ici 2026, ceci dans le contexte de la transition et l'après transition en Haïti. Le projet a une couverture nationale avec des interventions ciblées au profit des jeunes de trois départements du pays (l'Ouest, l'Artibonite et la Grand 'Anse) qui sont potentiellement exposés à la dégradation de l'espace civique.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

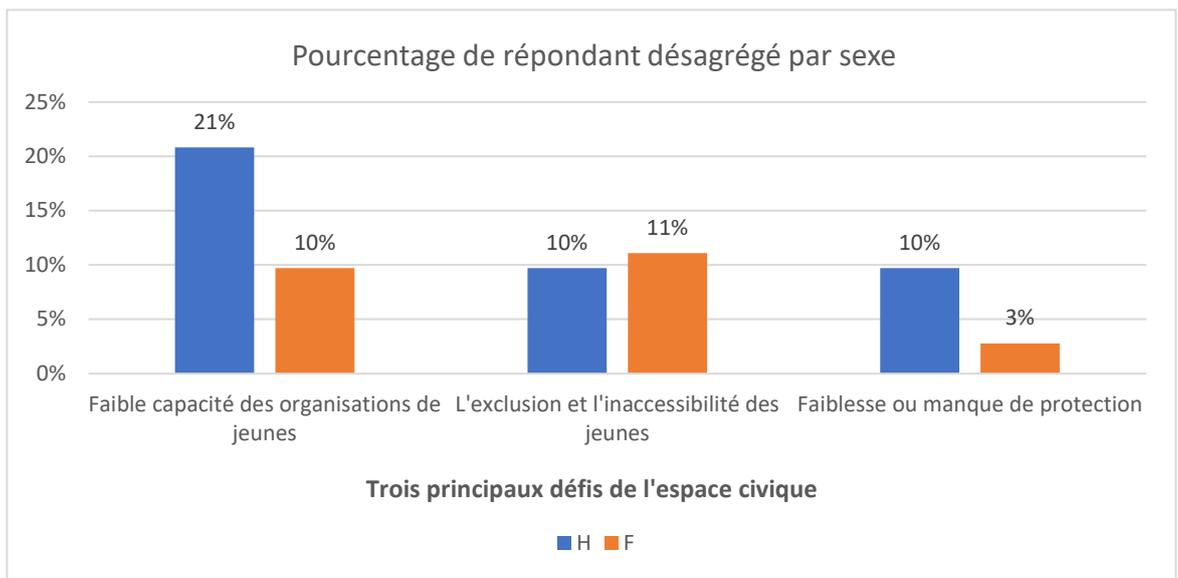
Dans le processus d'élaboration de ce projet, deux consultations ont été menées. L'une en présentiel et l'autre en ligne.

La consultation en présentielle s'est tenue à Port-au-Prince le 07 juillet 2023 et a réuni plus de 15 organisations de jeunes. Elle s'est déroulée sous la forme d'une journée d'échanges et a permis de recueillir les avis et propositions de plusieurs acteurs impliqués dans l'élaboration du projet. Parmi les participants à cette consultation, il y avait :

- **OSC de jeunes :** Komite Pwoteksyon Timoun Site (KPTSL), Conseil National des Jeunes Leaders chic, Jeune chambre internationale (JCI), Observatoire de la jeunesse haïtienne (OJH), Accroche ta vie à une étoile (AVE), Fondation essence-elle (FEE), Filles à Besoins Spéciaux pour la Réforme (FIBESR), Solidarité pour une Jeunesse Résiliente (SOJER), Organisation des Cœurs pour le Changement des Enfants Démunis d'Haïti (OCCED'H), Fondation sérovie, Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH) et Centre de Support aux Personnes Handicapées (CESPHA).
- **Structures étatiques :** MJSAC, MCC et IBERS.
- **Autres :** Université Quisqueya, Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti, Centre égalité pour la connaissance, la communication et la liberté (ECCEL), Centre de d'observation et de documentation des médias et des Métiers de la Presse (PROMEDIA), Solidarité haïtienne des femmes journalistes (SOHFEJ), Association Haïtienne des Medias en Ligne (AHML), Réseau National des Médias en Ligne (RENAMEL) et Institut Panos et Observatoire du numérique en Haïti (ObNH).

La seconde consultation a été organisée en ligne entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine du mois d'août, grâce à un outil développé dans le cadre du projet PBF infrastructure de paix. Elle s'est déroulée sous forme d'enquête d'opinion pour savoir quelles sont les principales barrières à l'engagement des jeunes dans l'espace civique. Cette enquête a essentiellement visé les organisations de jeunes se trouvant dans les 10 départements du pays. Au total, 100 représentants d'organisations ont été ciblés. 72 ont participé à l'enquête dont 50 hommes et 22 femmes. Cela représente un taux de participation de 72%. À la question : quelles sont les défis auxquels les jeunes sont confrontés dans l'exercice de leurs civils et politiques dans l'espace civique ?

- 31% des répondants estiment qu'il s'agit de la faible capacité des organisations de jeunes
- 21% estiment qu'il s'agit de l'exclusion et l'inaccessibilité des jeunes aux mécanismes de prise de décision
- 13% estiment qu'il s'agit de la faiblesse ou du manque de protection dont ils devraient bénéficier



Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

50.30% du budget du projet, soit 1,006,025.17 \$, seront dédiés aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des jeunes femmes.

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

La dimension du genre est une composante essentielle de ce projet. Au cœur de son approche et de ses interventions, il accorde une attention particulière à la prise en compte des préoccupations spécifiques des jeunes femmes et des jeunes de la communauté LGBT en matière tant de renforcement de capacités que de défense de leurs droits. Dans le cadre du mécanisme de monitoring qui sera mis en place par le projet (produit 1.1), une attention particulière sera accordée à la représentativité des jeunes femmes et les outils de collecte et de traitement de données prévus seront aussi sensibles au genre.

À travers le produit 1.2, les actions du projet en lien avec le renforcement de capacité des mécanismes institutionnels de protection existants (BPM, IGPNH, SDPJ, tribunaux et cours, MJSAC et MCC) accorderont une attention particulière à la prise en compte de la dimension du genre. Ainsi, le projet veillera à la pleine inclusion des questions liées à la représentativité, l'autonomisation et la protection des jeunes femmes dans le cadre des activités de renforcement de capacité qui seront entreprises sur la base d'une évaluation préalable. Il en est de même des initiatives sociétales que le projet soutiendra, en veillant à ce qu'elles soient sensibles au genre et contribuent à promouvoir l'égalité des sexes. C'est le cas du produit 1.3 à travers lequel les outils de sensibilisation et espaces de discussion prévus contribueront à déconstruire les barrières auxquels les jeunes femmes et personnes appartenant à la communauté LGBT se heurtent dans l'exercice de leurs droits civils et politiques dans l'espace civique. C'est également le cas du produit 2.1 qui appuiera les initiatives locales des jeunes en mettant en lumière la dimension transversale du genre dans le cadre de leurs interventions. Il en est de

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

même du produit 2.2 qui veillera à la représentativité des jeunes femmes dans le cadre du Conseil national des jeunes et à l'inclusion du genre dans les instruments visant à régir le fonctionnement de cet organe.

L'implication effective des jeunes femmes et des personnes appartenant à la communauté LGBT dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet sera aussi privilégiée. Parmi les partenaires de mise en œuvre du projet, trois seront des organisations dirigées par des jeunes femmes et une sera une organisation de défense des droits de la communauté LGBTQ+.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le projet pilote-t-il de nouvelles approches ? Oui

Cette proposition s'articule autour d'une approche nouvelle qui consiste à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et engager les jeunes pour combattre les discours de haines et défendre l'exercice de leurs droits civils et politiques dans l'espace civique. Étant une thématique sur laquelle personne ne travaille en Haïti, les interventions de ce projet contribueront à créer un espace civique sûr et inclusif qui garantira l'exercice pacifique des droits civils et politiques des jeunes dans le contexte actuel de la transition politique et de la violence des gangs armés dans le pays.

La conception du projet intègre-t-elle des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité ? Oui

Les considérations liées à la paix et à la sécurité sont au cœur de ce projet. Il s'agit en effet d'une initiative qui vise à consolider la paix à travers des actions tournées vers la prévention des attaques et la lutte contre les exclusions auxquelles les jeunes sont confrontés dans l'exercice de leurs droits civils et politiques dans l'espace civique. À travers les produits 1.3 et 2.3, les considérations relatives au climat sont aussi prises en compte dans ce projet, car il est prévu de soutenir techniquement et financièrement certaines initiatives locales des jeunes visant à protéger le climat.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Gouvernance démocratique

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Ce projet contribue à la réalisation des effets 1 et 2 du nouveau **Plan cadre de développement des Nations Unies pour Haïti (2023-2027) ou** United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF), signé le 26 avril 2023.

- Effet 1 : Gouvernance et État de droit
- Effet 2 : Justice et droits de l'homme

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5, 10 et 16.

Type de demande :

Nouveau projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de

l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Révision de projet :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹</p> <p>Nom : Arnaud ROYER Représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Haïti</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : HCDH</p> <p>Date et visa : 13/10/2023</p> <p>Nom : Camille OCCIUS Directeur exécutif</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Nom de l'organisation : OCNH</p> <p>Date et visa : 13/10/2023</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Émmelie PROPHÈTE-MILCÉ Ministre de la Culture et de la communication</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 30-10-2023</p>
<p>Coordonnatrice résidente</p> <p>Nom : Ulrika Richardson</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Titre : Coordonnatrice résidente</p> <p>Date et visa : 13/10/2023</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 20/12/2023</p>



¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Haïti est un pays marqué par des vulnérabilités sociales, économiques, politiques et climatiques¹⁰. Depuis 2020 – année d'expiration du mandat des députés, de deux tiers du sénat¹¹ et des maires –, le pays est confronté à un dysfonctionnement chronique des institutions, une détérioration profonde du climat sécuritaire et une accentuation des inégalités socio-économiques. Cette fragilité des institutions étatiques a favorisé l'augmentation de la violence armée des gangs et le rétrécissement de l'espace civique au détriment des jeunes.

En Haïti, environ 50% de la population est constituée par la jeunesse. Malgré son poids démographique, cette jeunesse – âgée de 15 à 30 et issus des milieux ruraux et urbains – se heurte à de nombreuses barrières structurelles et conjoncturelles pour exercer ses droits civils et politiques dans l'espace civique virtuel et formel. Ces barrières sont d'ordre socio-culturel, politique, financier et légal. Elles entravent fortement la capacité des jeunes haïtiennes et haïtiens à participer de manière significative aux processus de prise de décision et aux affaires publiques à l'échelle locale et nationale.

Les barrières et contraintes limitant la participation des jeunes dans l'espace civique se sont renforcées depuis l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021. Avec la mort de ce dernier – qui a plongé le pays dans une situation d'instabilité politique et favorisé l'expansion de la violence des gangs armés à travers la zone métropolitaine de Port-au-Prince et certains départements du pays tels que l'Artibonite et la Grand' Anse –, les discours de haine, de violence et autres formes de menaces et attaques ont proliféré et fragilisé la capacité des jeunes à exercer pleinement leurs droits civils et politiques dans l'espace civique formel et virtuel.

En 2022, la plateforme CIVICUS Monitor indiquait que l'espace civique en Haïti ne cessait de se rétrécir¹².

¹⁰ Selon l'indice de classement du Germanwatch, Haïti est considéré comme le 3^{ème} pays au monde le plus affecté par les risques météorologiques extrêmes. Voir, le Global climate risk index 2021 de Germanwatch, p.13. Consultable : https://germanwatch.org/sites/default/files/Global%20Climate%20Risk%20Index%202021_1.pdf.

¹¹ Depuis le mois de janvier 2023, le mandat du reste des membres du sénat a expiré et cela a créé un vide institutionnel total au sein de l'appareil législatif du pays.

¹² L'adoption de décrets exécutifs sur des questions telles que la sécurité nationale par le gouvernement d'alors, en 2021, a affecté les libertés civiles. Cela a conduit à des manifestations de la société civile avec un usage excessif de la force. Les journalistes et les défenseurs des droits humains ont été victimes de violences en toute impunité. CF- CIVICUS, "*Le pouvoir du peuple sous attaque*", Rapport 2021, <https://civicus.contentfiles.net/media/assets/file/Rapport2021FR.pdf>.

Violence armée

Le rétrécissement de l'espace civique contribue à alimenter l'instabilité et accentuer la violation des droits de l'homme en Haïti. La violence gangrénée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince s'étend désormais dans la région de l'Artibonite avec une dimension particulièrement inquiétante.

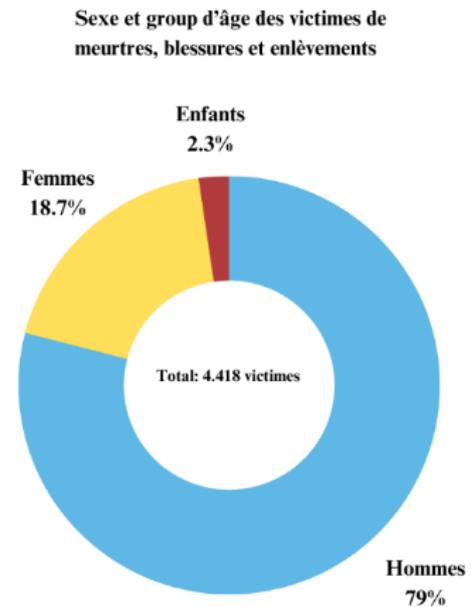
Selon les données du HCDH, du 01 janvier au 30 septembre 2023, au moins 3,225 personnes ont été tuées (dont 2,791 hommes, 370 femmes et 64 enfants), 1,292 kidnappées (811 hommes, 468 femmes et 13 enfants) et 1,164 blessées (832 hommes, 291 femmes et 41 enfants) en raison de la violence des gangs et de la justice expéditive des groupes d'auto-défense (*Bwa Kalé*). La grande majorité des victimes étaient des jeunes hommes. 78% de ces incidents ont été perpétrés dans le département de l'Ouest, tandis que 18% ont été documentés dans le

département de l'Artibonite, répartis comme suit : 254 personnes tuées (238 hommes, 14 femmes et 2 enfants), 153 blessés (110 hommes, 42 femmes et 1 enfant), et 594 kidnappés (322 hommes, 271 femmes et 1 enfant). Parmi les lynchages recensés à l'échelle nationale, 36 (tous des hommes) ont eu lieu dans le département de l'Artibonite.

La sécheresse qui sévit dans l'Artibonite, en raison du dérèglement climatique, est aussi un vecteur d'instabilité. Au sein des communautés, elle engendre des défis de sécurité foncière qui génère parfois des tensions violentes au détriment des jeunes. Dans certains cas, cette situation contraint les jeunes de l'Artibonite et d'autres départements (Grand'Anse) – qui sont déjà économiquement vulnérables – à opter pour un exode massif vers la métropole de Port-au-Prince ou une émigration très souvent irrégulière vers d'autres destinations. Avec l'intensification de la violence dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, nous assistons, depuis plusieurs mois, à un phénomène inverse qui se traduit par un exode urbain massif de la population à la recherche des abris de sécurité dans les zones rurales.

Ces différentes formes de violence ont eu des effets dévastateurs sur l'espace civique, en particulier pour les jeunes. Très peu de jeunes osent dénoncer les conséquences des activités criminelles des gangs, par crainte d'être ciblés lors d'attaques de leurs zones. De même, le HCDH a pu confirmer que très peu d'acteurs de la société civile souhaitaient s'opposer publiquement aux exécutions et lynchages des groupes d'auto-défense par crainte d'être attaqués et accusés de soutenir les gangs, sur les réseaux sociaux.

De nombreux chefs des gangs armés se servent par ailleurs des médias sociaux pour influencer négativement les comportements des jeunes, en véhiculant des messages violents et en promouvant leurs actes criminels. C'est le cas de Johnson André *alias* Izo, chef du gang 5 secondes du Village de dieu, et de Jimmy Cherizier connu sous le nom de Barbecue, chef du gang G9. Ces derniers ainsi que d'autres se servent constamment des réseaux sociaux à travers des vidéos et audios pour accroître leur légitimité, intimider la population y compris les jeunes, et défier les pouvoirs publics. En réaction à ces comportements faisant l'apologie de la violence sur les réseaux sociaux, notamment autour des jeunes, les comptes Instagram, Facebook, WhatsApp et *Tik Tok* d'Izo avaient été fermés en 2022 et très récemment, en avril 2023, c'est



son compte YouTube qui a été fermé à la suite d'une pétition lancée par la population haïtienne. Dans certains cas, les gangs contrôlent directement certains médias locaux pour véhiculer leur messages autour des jeunes. C'est le cas du média *infolavi* qui est un média très proche de Barbecue et constitue son canal de diffusion des messages violents autour des jeunes. De même, certains chefs de gangs se servent de l'espace civique pour mobiliser et enrôler les jeunes au sein de leur groupe. Le dernier cas en date est celui du gang de Grand Ravine qui a procédé – au mois de juillet – au recrutement d'une centaine de jeunes dans la zone de Martissant en offrant 1000\$ à chaque nouveau recru.

L'emprise des réseaux sociaux par ces redoutables chefs de gangs, dans un contexte de violence armée et de transition politique, est l'un des facteurs qui entrave réellement la participation des jeunes haïtiens et haïtiennes dans l'espace civique virtuel. Mais, les discours de haine véhiculés sur les réseaux sociaux et autres médias ne sont pas seulement l'apanage des chefs de gangs. Avec l'usage croissant de ces nouvelles plateformes de l'information et la prolifération des programmes de libre antenne dans les stations radios et télévisions, de nombreux acteurs distillent, sans retenue et discernement, des discours haineux qui nourrissent généralement la violence et le mépris des valeurs démocratiques et de respect des droits de l'homme autour des jeunes.

Désenchantement et faible engagement dans l'espace civique ¹³

À cette violence conjoncturelle qui affecte la participation des jeunes au sein de l'espace civique s'ajoute le désenchantement quasi structurel des jeunes, en majorité les jeunes issus des milieux urbains, envers la classe dirigeante et plus globalement les décideurs politiques. Depuis plusieurs années, les jeunes perçoivent le champ des affaires publiques comme fondamentalement immoral, dû au comportement passé et présent des acteurs politiques et économiques.

Il y a plus de 10 ans, un projet « *projet initiatives jeunes* » mené par l'organisation FOKAL rappelait que pour les jeunes « la politique [était] une activité sale associée à la corruption et au vol, et non un moyen pour les citoyens ordinaires de participer à la prise de décision ».

En raison de cette méfiance, les jeunes ont pendant longtemps délaissé l'espace public laissant la voie libre à tous les dangers et notamment le non-engagement. Toutefois, en Haïti comme l'a illustré le mouvement des *petrochallengers* en 2018 – qui dénonçaient une vaste corruption au sein des derniers gouvernements –, les jeunes sont en mesure d'exprimer leur voix et participer à l'espace civique, à travers les médias sociaux. Ces canaux numériques ont permis de faire entendre des voix et des points de vue marginalisés ou peu audibles dans les médias traditionnels et favorisé l'émergence d'un nouveau format de participation au sein de l'espace civique.

Des structures de jeunes, telles que l'Observatoire de la Jeunesse Haïtienne (OJH) ou encore le Centre Muse Haïti (CEMUH) essaient tant bien que mal de s'engager dans la promotion d'un espace civique ouvert aux jeunes. Engagé dans la promotion d'espaces démocratiques inclusifs favorisant la prise en compte des idées des jeunes, le CEMUH promeut des activités de plaidoyer dont la publication, le 25 août 2022, d'un document de plaidoyer des jeunes pour la démocratie. En partenariat avec l'Université Quisqueya (UniQ), Loop Haïti et la Police Communautaire d'Haïti (EDUPOL/PNH), le CEMUH a aussi organisé un concours de

¹³ PROGRAMMES INITIATIVE JEUNES – FOKAL : Les jeunes et la politique en Haïti : entre désaffection et désenchantement (vaguedufutur.blogspot.com).

dissertation au profit des lycéens sur le thème : « insécurité et violation des droits humains », à travers des éditions nationales. C'est également le cas de la Fondation Essence-Elle (FÉE) qui se veut une plateforme de référence pour la participation jeunes-femmes haïtiennes à travers l'amélioration de leurs rôles dans la gestion des affaires publiques et communautaires (développement personnel, protection de l'environnement, développement communautaire, sport, culture, artisanat, etc.). Il en est de même des actions menées par la Solidarité des Femmes Haïtiennes Journalistes (SOFEHJ) pour la protection des jeunes-femmes journalistes, dont le plaidoyer pour la demande de libération de la journaliste Blondine Tanis.

Il reste que ce mouvement qui fut récupéré par des partis politiques pour affaiblir le président Moïse a dû faire face à la montée des gangs. Ces derniers furent en effet utilisés pour empêcher les manifestations.

Depuis lors, la jeunesse haïtienne s'est éloignée davantage de l'espace civique, alors même qu'elle doit avoir la capacité de définir, de façonner et de surveiller les politiques et programmes gouvernementaux, et doit être protégée contre les attaques touchant à ses droits civils et politiques.

La protection mais aussi la mise en œuvre de ces droits des jeunes dans l'espace civique est d'autant plus critique qu'Haïti est entrée dans une période de transition politique en vue de l'organisation d'élections générales. Quand bien même aucun calendrier électoral n'ait été établi, des discussions ont débuté au niveau gouvernemental sur la mise en place d'un conseil électoral provisoire chargé d'organiser ces élections.

Dans un tel contexte, un espace civique ouvert, vibrant, responsable et inclusif devrait permettre et offrir des opportunités à la société civile, et plus particulièrement aux jeunes, pour remplir leurs rôles et agir de manière indépendante dans la poursuite des valeurs démocratiques, de la bonne gouvernance et de la promotion des droits civils et politiques.

Toutefois, **la faible capacité et l'inefficacité des mécanismes institutionnels et non institutionnels de prévention et de protection (problème I)** contre les menaces et attaques ciblant les jeunes s'engageant au sein de l'espace civique, ne leur permet d'exercer pleinement et efficacement leurs droits civils et politiques.

Très peu de données quantitatives sont disponibles sur le niveau de participation des jeunes et les menaces et attaques qui pèsent sur eux dans l'espace civique, en raison notamment de l'absence de mécanismes d'observation à portée nationale recueillant de manière systématique ces incidents.

En revanche des analyses qualitatives du HCDH indiquent que certains groupes vulnérables au sein de la jeunesse, en particulier celles les jeunes femmes ayant subi des violences basées sur le genre, ont d'énormes difficultés à revendiquer leurs droits dans l'espace civique en raison de la stigmatisation sociale auxquelles elles font face. Elles sont nombreuses à être réduites au silence. Les jeunes appartenant à la communauté LGBT+ ne sont pas non plus à l'abri de ces menaces et attaques. En raison de leur identité et orientation sexuelle, ils sont constamment victimes d'injures et d'attaques physiques dans l'espace public. Malgré les efforts déployés par des organisations telles que Serovie, qui mène des activités d'intermédiation et de soutien dans les quartiers marginalisés de Port-au-Prince, et le Sant Kiltirèl Nago, qui intensifie le plaidoyer à travers sa semaine de l'inclusion organisée chaque année, les jeunes appartenant à la communauté LGBT+ peinent à librement exercer leurs droits civils et politiques dans l'espace civique et virtuel en Haïti.

Les jeunes bloggeurs et journalistes ne sont pas épargnés par cette situation. Sur les neuf journalistes tués en 2022, en raison de leur engagement pour la liberté d'expression, trois étaient des jeunes. Aucune enquête n'a été ouverte par la police, ni par la justice sur ces meurtres. Selon Reporter Sans Frontières, en 2023, Haïti est 99^{ème} pays sur 180 au classement mondial de la liberté de la presse, alors qu'en 2022, il occupait le 70^{ème} rang sur 180.

Il faut mettre l'accent sur le manque de rapports et de relations entre certaines institutions régaliennes, telles que la police et la justice, et les jeunes – qui sont vus pour certains (en raison de la violence des gangs) comme potentiellement dangereux et perturbateurs – d'où le manque d'écoute et de rapprochement.

L'absence d'espaces et d'opportunités participatives significatives et régulières au profit de la jeunesse (problème II) est aussi un autre défi qui entrave significativement l'engagement et l'exercice de leurs droits dans l'espace civique. Contrairement aux autres catégories sociales, les jeunes sont généralement marginalisés et exclus des processus de prise de décision et des mécanismes de gouvernance locale. Qui plus est, ils se méfient de plus en plus des institutions, de leurs représentants et des mécanismes traditionnels de participation aux affaires publiques.

Ces dernières années, très peu de jeunes ont été impliqués dans les structures de prise de décision, y compris dans les processus de négociation et de transition politique. La sous-représentation et la faible participation des jeunes au sein des mécanismes locaux et nationaux de prises de décision, mais aussi leur rejet de la classe politique en raison de la corruption et du népotisme, contribuent largement à exacerber la crise de la gouvernance démocratique inclusive en Haïti.

Parmi les ministres de l'actuel du gouvernement de la transition, dirigé par le Premier ministre Ariel Henry, il convient de noter qu'il n'y a aucun jeune. C'est aussi le cas du Haut conseil de la transition (HCT)¹⁴, mis en place à la suite de l'accord du 21 décembre, qui ne compte aucun jeune parmi ses trois membres installés le 06 février 2023.

En dépit de l'absence de données quantitatives sur le niveau d'engagement des jeunes au sein de l'espace civique et leur niveau de représentation et de participation au sein des sphères locales et nationales de prise de décision, les jeunes femmes sont encore quasi-absentes à tous les niveaux. Il suffit d'observer la configuration de l'actuel gouvernement qui ne compte à peine que 30% des femmes ministres parmi lesquelles ne figure aucune jeune femme. Lors de la 50^{ème} législature, les femmes ne représentaient que 2,7% des parlementaires. Au sein du système judiciaire, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) ne compte aucune femme parmi ces 5 conseillers, et encore moins de jeunes. Il n'y a qu'environ 10 à 12% de femmes dans la magistrature. Cette sous-représentation des femmes, et des jeunes femmes en particulier, s'explique principalement par l'absence de cadres normatifs appropriés fixant des quotas, mais aussi en raison d'un manque de politiques publiques ambitieuses et de la

¹⁴ Le HCT est l'un des principaux organes de la transition en Haïti. Il a été mis en place par l'accord du 21 décembre 2023, signé entre différents acteurs nationaux et le gouvernement en place. Selon l'article 4 de cet accord, le HCT a pour mission de « contribuer à la définition des orientations stratégiques des pouvoirs publics à travers : a) la création de conditions politiques et sociales pour le retour à l'ordre constitutionnel à travers des élections libres, crédibles et transparentes ; b) la promotion d'un dialogue politique pour la participation des différents acteurs à la gestion de l'État durant la période de transition ; la création de conditions nécessaires pour le retour à un climat de sécurité et de paix ; c) la définition, le suivi et l'évaluation de réponses aux urgences de politiques publiques ». Cet accord est consultable via haitilibre.com/docs/Consensus-National-pour-une-transition-inclusive-et-des-elections-transparentes.pdf.

persistance d'une culture politique et des attitudes patriarcales reléguant la femme au second plan.

L'exclusion des jeunes et particulièrement des jeunes femmes des mécanismes de prise de décision est renforcée par l'absence d'espaces de discussions intergénérationnelles rassemblant les jeunes et les acteurs plus âgés de la sphère décisionnelle. Cela empêche généralement des acteurs, tels que les partis politiques, les autorités locales et les forces de sécurité, d'entendre et de comprendre les besoins, les préoccupations mais aussi les idées novatrices des jeunes.

La faible capacité des organisations de jeunes et l'absence d'organes consultatifs locaux et nationaux capables de porter leurs expressions multiples et diverses sont aussi d'autres défis qui limitent la participation effective des jeunes dans l'espace civique. En Haïti, il convient de noter qu'il n'y a jusqu'ici pas d'organe consultatif structuré des jeunes, à l'instar d'un conseil national des jeunes conformément aux engagements internationaux de la République d'Haïti tels que rappelés dans la résolution 2250 du Conseil de sécurité et la note d'orientation n°3 du Secrétaire général des Nations Unies sur la participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions.

Au final, le déficit d'institutionnalisation et/ou de visibilité des revendications de leur droits limite la capacité d'influence des jeunes dans l'espace civique formel et virtuel. Conscient de ce déficit, le HCHR a initié des interventions majeures en ce sens à travers notamment le projet PBF infrastructure de paix. Dans le cadre de ce projet – mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique (MJSAC) et le ministère de la Culture et de la communication (MCC), le HCDH s'est engagé dans des actions visant à stimuler les conditions pour l'émergence et l'appropriation de cette institutionnalisation par les associations de jeunes dans la capitale et les 10 départements du pays (à travers des forums départementaux de la jeunesse), sans toutefois mener des actions allant dans le sens de son opérationnalisation.

Aussi, ce projet ambitionne – à travers ses interventions – de soutenir l'institutionnalisation des revendications des jeunes vers un plus fort engagement et défense de leurs droits au sein de l'espace civique.

En outre, ce projet vise à fournir les outils et renforcer les capacités techniques, matérielles et financières souvent extrêmement limitées des organisations de jeunes menant déjà des initiatives citoyennes dans des villes de province. Le projet PBF infrastructure de paix a permis de noter l'existence de ces initiatives positives mais qui ne sont pas en mesure d'émerger en raison de l'environnement et des dynamiques socio-politiques.

La polarisation voire les clivages qui sont parfois palpables entre les organisations de la société civile haïtienne, y compris les structures de jeunes, est une autre préoccupation qui contribue à exacerber le rétrécissement de l'espace civique virtuel et formel dans la perspective des élections et dans le contexte de la violence armée des gangs.

Analyse de la capacité des acteurs dans le rétrécissement de l'espace civique et leur valeur ajoutée dans l'extension et la protection de cet espace au profit des jeunes.

Acteurs	Capacité de l'acteur vis-à-vis du rétrécissement de l'espace civique	Valeur ajoutée de l'acteur sur l'extension et la protection de l'espace civique
Jeunes (hommes et femmes, des milieux urbains et ruraux)	<p>Certains sont souvent instrumentalisés par des promoteurs de la violence pour véhiculer des discours haineux sur les médias sociaux.</p> <p>Il existe une faible synergie entre eux mais aussi avec les autorités publiques en matière de prévention et protection de l'espace civique et cela d'autant plus que les jeunes n'ont que rarement confiance dans ces autorités</p> <p>Certains ont des capacités limitées pour exercer de manière adéquate et responsable leurs droits civils et politiques dans l'espace civique.</p>	<p>Ils ont un réel potentiel pour rendre l'espace civique formel et virtuel sûr et inclusif en Haïti, en raison de leur effectif significatif et leur capacité à apporter des idées nouvelles.</p> <p>Ils peuvent aussi exercer une capacité d'influence y compris en matière de plaidoyer pour étendre et protéger l'espace civique.</p>
OCS et OCB de jeunes	<p>Elles ont une faible capacité à mener des actions significatives visant à prévenir et protéger l'exercice effectif des droits civils et politiques des jeunes dans l'espace civique virtuel et formel.</p> <p>Elles mènent souvent des activités qui ont une faible portée dans les zones de vulnérabilité des jeunes.</p>	<p>Elles ont la capacité d'influencer leurs zones d'intervention en matière de plaidoyer et de mobilisation des jeunes.</p> <p>Elles sont de potentiels partenaires opérationnels de choix pour vulgariser les interventions du projet et accroître son appropriation à l'échelle locale et nationale.</p>
Conseil national des jeunes	<p>Il n'est pas encore créé.</p> <p>Son inexistence limite la capacité d'influence des jeunes à une échelle nationale. Cela limite aussi la possibilité de consulter les jeunes au niveau national à travers un cadre structuré.</p>	<p>Il a la capacité de fédérer les jeunes des milieux urbains et ruraux pour donner des avis sur diverses questions concernant la jeunesse.</p> <p>Il a une capacité d'influence des pouvoirs publics au niveau local et national.</p> <p>Il sera un partenaire incontournable du projet.</p>

Chefs de gangs	<p>Ils exercent une influence négative sur l'exercice des droits civils et politiques des jeunes dans l'espace civique.</p> <p>Ils sont les promoteurs des discours de haines et d'actes violents à l'endroit des jeunes dans l'espace civique.</p>	<p>Ils sont des partenaires incontournables – en matière d'accès et de mobilisation des communautés – dans des zones placées sous leur contrôle pour mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer visant à étendre et protéger l'espace civique au niveau local.</p>
Influenceurs et bloggeurs	<p>Certains d'entre eux ont des opinions et prises de position qui contribuent significativement à rétrécir l'espace civique en Haïti.</p> <p>Certains d'entre eux sont souvent instrumentalisés par des acteurs politiques et économiques pour promouvoir ou défendre des intérêts qui s'opposent aux préoccupations des jeunes.</p>	<p>Ils exercent une capacité de mobilisation et d'influence considérable auprès des jeunes en raison du nombre de personnes qui suivent leurs activités sur les réseaux sociaux.</p> <p>Ils pourront jouer un rôle déterminant auprès des acteurs nationaux sur la nécessité de prévenir et lutter contre les discours de haine.</p>
Autorités locales	<p>Elles sont très peu impliquées dans des actions visant à étendre et protéger un espace civique sûr et inclusif pour les jeunes de leurs localités.</p> <p>Certaines d'entre elles sont souvent influencées par des prévalences politiques contribuant à limiter la participation et la représentation des jeunes dans l'espace civique.</p>	<p>Elles ont un potentiel local pour réguler les dynamiques sociales et culturelles pouvant contribuer à garantir un espace civique sûr et inclusif aux jeunes.</p> <p>Elles sont des partenaires opérationnels de choix pour faciliter la mobilisation des populations de leurs localités dans le cadre des activités du projet.</p>
PNH	<p>Elle manque de capacités opérationnelles nécessaires pour mener des actions visant à garantir la sécurité des jeunes dans l'espace civique, notamment à travers des actes d'enquête.</p> <p>Elle mène très peu d'actions de prévention pour lutter contre le rétrécissement de l'espace civique.</p>	<p>À travers la Brigade de protection des mineurs, les Services départementaux de la police et l'Inspection générale de la PNH, la police est un partenaire stratégique en ce qui concerne les activités de prévention et de protection prévue dans le cadre du projet pour garantir un espace civique sûr et inclusif aux jeunes.</p>
Justice	<p>Elle mène très peu d'actions visant à poursuivre et punir les</p>	<p>À travers la collaboration avec le Conseil supérieur du pouvoir</p>

	<p>personnes impliquées dans la promotion des discours de haine et actes violents contre les jeunes.</p>	<p>judiciaire et le ministère de la Justice et de la sécurité publique, la justice est un partenaire stratégique en ce qui concerne la protection des jeunes dans l'espace civique.</p> <p>Elle a la capacité d'enclencher des actions visant à poursuivre et punir des comportements affectant l'exercice des droits civils et politiques des jeunes dans l'espace civique. Cela pourrait contribuer à lutter efficacement contre le rétrécissement de l'espace civique.</p>
Partis politiques	<p>Ils s'inscrivent généralement dans une démarche d'instrumentalisation des jeunes dans l'espace civique.</p> <p>Ils mènent très peu d'activités d'éducation citoyenne favorisant l'engagement des jeunes et l'exercice effectif de leurs droits civils et politiques.</p>	<p>Les partis politiques peuvent être de potentiels partenaires du projet en vue de vulgariser les actions de sensibilisation autour des jeunes.</p> <p>Ils peuvent aussi contribuer à renforcer l'engagement des jeunes au sein des mécanismes de prise de décision dans la perspective des élections présidentielles, législatives et communales.</p>
Médias	<p>Ils ont une faible sensibilité aux discours violents qui affectent l'exercice des droits civils et politiques des jeunes.</p> <p>Ils jouent un rôle trouble dans la diffusion des discours et comportements violents qui affectent les jeunes dans l'espace civique.</p>	<p>Ils sont un partenaire stratégique pour réaliser des actions de sensibilisation autour du personnel des médias et autres acteurs en vue de véhiculer des discours appropriés aux jeunes.</p>
Réseaux de journalistes	<p>Certains réseaux sont peu sensibles au rétrécissement de l'espace civique au détriment des jeunes.</p> <p>Ils banalisent quelquefois les discours haineux et actes violents qui sont véhiculés sur les médias autour des jeunes.</p> <p>Ils manquent de capacités réelles leur permettant de mener des actions de plaidoyer et d'auto-</p>	<p>Ils sont des partenaires opérationnels de choix pouvant mener des actions de communication sur le rôle important de la prévention dans l'utilisation des médias et programmes tournés vers les jeunes.</p>

	régulation au sein des corps des journalistes.	
--	--	--

C'est au regard de ces différentes dynamiques qu'il s'avère opportun d'étendre et de protéger un espace civique sûr et inclusif en Haïti. Cela permettrait au jeunes haïtiennes et haïtiens d'exercer de manière effective leurs droits civils et politiques dans la perspective des élections et dans le contexte de la violence armée des gangs.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁵, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet s'aligne sur les priorités de l'État haïtien telles que définies dans son **Plan stratégique de développement d'Haïti pays émergent 2030 (PSDH)**. De manière spécifique, il contribuera à la réalisation du programme 3.6 du PSDH selon lequel « la refondation d'Haïti repose sur l'émergence d'un nouveau type de citoyen, véritable acteur de son développement. Ce renouveau doit s'appuyer indiscutablement sur des efforts notables et durables qui seront dirigés vers l'ensemble de la population, tant les hommes que les femmes, et vers la jeunesse en particulier ».

En ayant pour ambition d'améliorer les conditions favorables à l'exercice des droits civils et politiques des jeunes en tant qu'acteurs clés dans les processus de dialogue et de prise de décision aux niveaux local et national, ce projet est en phase avec le **Plan stratégique pour l'épanouissement de la jeunesse haïtienne (2021-2026)** du ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique.

Ce projet entend aussi contribuer significativement à la mise en œuvre des effets 1 et 2 du nouveau **plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'Haïti** pour la période 2023-2027, communément appelé par son acronyme anglais UNSDCF (*United Nations Sustainable Development Cooperation Framework*). Dans le cadre de l'effet 1 de ce plan, ce projet contribuera spécifiquement à la réalisation du pilier stratégique qui consiste à accroître la participation des jeunes dans le contexte de la transition et de l'après transition, notamment en renforçant les capacités des mécanismes institutionnels et sociétaux mais aussi en appuyant les initiatives des jeunes tournées vers la levée des barrières qui entravent leur participation au sein de l'espace civique. S'agissant de l'effet 2, il contribuera directement à la mise en œuvre de plusieurs piliers stratégiques qui ont pour objectif de renforcer les capacités des acteurs étatiques et ceux de la société civile en matière de prévention et de lutte contre les violences affectant les jeunes y compris celles qui entravent l'exercice effectif de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique.

À travers ces différentes interventions, ce projet s'aligne aussi sur l'**Analyse commune de l'Équipe pays des Nations Unies** réalisée en 2021-2022 qui a souligné la nécessité de prendre en compte les préoccupations des jeunes au titre des défis à relever dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) en Haïti. De même, ces interventions contribueront à mettre

¹⁵ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

en œuvre plusieurs recommandations axées sur la participation des jeunes et acceptées par Haïti dans le cadre son dernier **Examen Périodique Universel (EPU)** qui a lieu le 31 janvier 2022 devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ce projet entend en outre appuyer la réalisation des différents piliers de

- la **résolution 2250** intitulée « **jeunes, paix et sécurité** » du Conseil de sécurité de l'ONU en Haïti, en cherchant à accroître la participation, la protection et la prévention des jeunes ainsi que le partenariat avec les structures de jeunes dans le pays dans le contexte actuel de la transition politique et de la violence armées des gangs ;
- l'**appel à l'action en faveur des droits humains**, du Secrétaire général de l'ONU lancé en 2020, en favorisant la participation citoyenne des jeunes au sein de l'espace civique en Haïti en tant qu'acteurs clés pour la réalisation des ODD ;
- la **note d'orientation n°3 du Secrétaire général** de l'ONU, du 19 avril 2023, qui formule des recommandations pratiques à l'intention des États membres et des entités des Nations Unies – dans la continuité de son rapport intitulé « Notre Programme commun », en contribuant à créer des conditions favorables à la participation véritable des jeunes haïtiennes et haïtiens à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions ;
- la **résolution 2692 du Conseil de sécurité sur la situation en Haïti**, du 14 juillet 2023, qui demande au Bureau intégré des Nations Unies pour Haïti (BINUH) « de tenir pleinement compte de la question transversale de la protection de l'enfance dans toutes les activités prévues par son mandat et d'aider les autorités à protéger les droits des enfants », en mettant en place un mécanisme de collecte, de traitement et de partage régulier d'information sur les discours de haine et autres formes de violences affectant les jeunes au sein de l'espace civique.

Ce projet ambitionne par ailleurs de contribuer à la réalisation de plusieurs priorités stratégiques définies lors de la demande d'éligibilité d'Haïti au PBF en 2019. Il s'agit notamment de la réduction de la violence et le renforcement de l'engagement des jeunes, l'accès à la justice et la prévention de la violence électorale. En focalisant ses interventions sur ces priorités, qui sont le reflet du positionnement des Nations Unies en Haïti en vue d'adresser les causes structurelles de conflits et d'instabilité dans le pays, ce projet entend finalement contribuer à résorber le déficit de confiance entre l'État et ses administrés, en améliorant les conditions favorables à l'exercice effectif des droits civils et politiques des jeunes au sein de l'espace civique.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Les interventions de ce projet s'inscrivent dans la continuité des initiatives entreprises dans le cadre du portefeuille PBF en Haïti ainsi que celles réalisées à travers d'autres sources de financement. En plaçant les jeunes au cœur de son intervention, ce projet se focalise sur la question de « l'extension et la protection d'un espace civique sûr et inclusif pour les jeunes dans le contexte de la transition politique et de la violence armée » qui paraît jusqu'ici un domaine très peu exploré en Haïti dans le cadre des projets PBF et d'autres initiatives.

La faible prise en compte de cette question pourrait s'expliquer par la prévalence d'autres problématiques – telles que la violence communautaire, la corruption, l'accès à la justice et les élections – qui ont longtemps été considérées comme les seuls défis auxquels Haïti se heurte

pour rompre avec le cycle d'instabilité politique et l'insécurité. Cependant, l'observation de plusieurs situations antérieures démontre que le rétrécissement d'un espace civique sûr et inclusif au profit des jeunes constituerait un facteur qui sous-tend d'autres causes d'instabilité et de conflit dans le pays. En Haïti, les jeunes se heurtent généralement à de multiples barrières conjoncturelles et structurelles – d'ordre politique, social, économique, culturel et légal – qui entravent l'exercice effectif de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique. Cette réalité contribue malheureusement à les réduire en acteurs passifs de l'espace civique voire en instruments au service d'autres acteurs ayant pour ambition d'affaiblir les autorités de l'État.

Ce projet vise donc à combler cette limite, en cherchant à renforcer les mécanismes institutionnels et sociétaux de prévention et de protection des jeunes au sein de l'espace civique mais aussi en appuyant les organisations de jeunes à mener des initiatives visant à accroître leur participation significative et l'exercice effectif de leurs droits civils et politiques au sein de cet espace.

De ce point de vue, ce projet capitalisera sur les bonnes pratiques développées dans le cadre des différents projets du PBF et d'autres partenaires – tels que l'Union européenne, l'Organisation des États d'Amérique (OEA) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) – en Haïti, tout en valorisant leurs acquis à travers ses interventions. Il compte créer d'importantes synergies avec d'autres projets PBF déjà en cours de réalisation. Il s'agira d'abord du PBF infrastructure de paix avec lequel il interagira de manière étroite. D'une part, en soutenant conjointement ou complémentirement les associations de jeunes à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer. D'autre part, en appuyant les acteurs nationaux à mettre en place et l'opérationnalisation d'organes consultatifs structurés des jeunes tels que le Conseil national des jeunes et le Forum des jeunes pour le suivi des ODD. Il bâtira ensuite de réelles passerelles de communication avec les projets GYPI 2.0 et *Jen Yo Là* pour renforcer le leadership, la participation et l'autonomisation des jeunes haïtiennes et haïtiens à exercer leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique dans la perspective des futures élections nationales et locales. De même, avec les projets CVR2, Santé mentale et Semence la paix, il bâtira des points d'entrée programmatiques conjoints qui contribueront à promouvoir un environnement favorable à l'exercice des droits civils et politiques des jeunes dans des zones affectées ou moins affectées par la violence des gangs armés.

Ce projet s'appuyera aussi sur les bonnes pratiques développées par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme dans d'autres contextes de crise au travers des projets PBF relatifs à la protection de l'espace civique au profit des jeunes. C'est le cas du Kenya où il s'inspirera du projet "*Early warning & prevention to counter hate speech and incitement ahead of the 2022 elections in Kenya*", mis à en œuvre conjointement par le HCDH et le PNUD de janvier 2022 à avril 2023. Les bonnes pratiques du projet « *prévention des conflits y compris les discours haineux en période pré-électorale* », mis en œuvre conjointement par le HCDH et le PNUD en Mauritanie pour la période de décembre 2023 à décembre 2024, serviront aussi de source d'inspiration.

À travers son vaste réseau de partenaires, tels que l'Union européenne, l'Organisation des États d'Amérique (OEA) et la Task force DDR-RVC, ce projet créera aussi d'importantes synergies avec les initiatives entreprises par ces acteurs en vue d'accroître l'impact de ses interventions auprès des jeunes et de leur conférer une dimension pérenne.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Agences de mise œuvre / Période du projet	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Infrastructure de paix	PBF 2,000,000 \$	OHCHR & UNDP (2022-2024)	Prévenir la violence autour des jeunes avec l'engagement des acteurs culturels et universitaires.	Les deux projets sont étroitement liés tant dans le ciblage des bénéficiaires (jeunes) et des zones d'intervention que dans la nature des actions envisagées autour des jeunes (renforcement de l'engagement des jeunes y compris dans l'espace civique).
CVR 2	PBF 3,295,000\$	UNDP & UNICEF (2023-2025)	Réduction de la violence communautaire et le renforcement de la cohésion sociale dans les zones affectées par la violence des gangs armés.	Ces deux projets sont complémentaires quant à l'approche qui consiste à privilégier l'engagement citoyen des jeunes affectés ou exposés à la violence des gangs armés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.
Jen Yo Là	PBF 994. 000 \$	Projettomondo (2022-2024)	Promouvoir un environnement pacifique et stable visant à garantir la protection, la représentation et la prévention de	Ces deux projets sont étroitement liés en ce qui concerne la promotion de l'engagement des jeunes dans le contexte de la

			la violence électorale autour des jeunes.	transition politique à travers les élections.
Semences de paix : une jeunesse haïtienne engagée pour construire une société meilleure	PBF 1.500.000 \$	Concern Worldwide (2021-2023)	Promotion du leadership, de la représentation et de la participation effective des jeunes femmes et hommes dans la consolidation de la paix à Cité Soleil, Bel Air et St. Martin.	Ces deux projets ambitionnent d'accroître le niveau de participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, dans des actions de consolidation à travers l'espace civique.
Réduction de la Violence Communautaire	USAID 20.000.000 \$	OEA, PADF	Réduction de la violence communautaire à Cité Soleil, avec un focus sur la formation et l'autonomisation des jeunes.	Comme éléments de complémentarité, ces deux projets visent à renforcer les capacités des jeunes dans un contexte de violence armée. À la différence du projet de l'USAID qui a une dimension territoriale limitée, ce projet PBF a une couverture nationale.
Renforcer la cohésion sociale en Haïti au travers de mécanismes de redevabilité et de transparence opérationnels	PBF 3.000.000 \$	PNUD, OHCHR et ONUDC (2021-2023)	Rétablissement de la confiance entre les gouvernants et les gouvernés par le biais de la lutte contre la corruption.	La complémentaire entre ces deux projets réside dans l'idée d'engager les jeunes dans la promotion des valeurs au sein de leurs communautés, y compris sur des questions de lutte

				contre la corruption.
Renforcer le leadership et la participation des femmes dans la prévention et la résolution de conflits pour une paix durable en Haïti (Femmes pour la paix) GPI.2.0	PBF GYPI 2.500.000 \$	ONU Femmes	Renforcement de la résilience communautaire, face aux situations de violence, grâce à l'engagement des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et à leur pleine participation aux systèmes de gouvernance locaux.	La complémentaire se trouve dans le ciblage des jeunes femmes comme actrices clés du changement à l'échelle communautaire.
Réduction de la violence faite aux femmes durant les processus électoraux en Haïti	1.933.748 dollars CAD	Peace and Stabilization Operations Program (PSOP) Government of Canada	Réduire la violence faite aux femmes durant les processus électoraux en Haïti	Sur la base des priorités du projet (ONU Femmes) qui contribue à créer les conditions du développement du leadership politique des femmes, y compris en réduisant la violence contre les leaders féminins – la présente proposition veillera en une amplification des résultats du projet touchant les jeunes-femmes aussi bien à court et moyen-terme (dans le contexte actuel de la transition) que dans la perspective de long terme (post-électorale).

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le projet a pour objectif global de **soutenir, appuyer et protéger l'exercice effectif des droits civils et politiques des jeunes Haïtiennes et Haïtiens en tant qu'acteurs clés et engagés dans le processus de dialogue et de prise de décision aux niveaux local et national**. Il vise particulièrement à étendre et protéger un espace civique sûr, inclusif et responsable pour les jeunes, d'une part, en réduisant les discours de haine et attaques perpétrées contre eux dans cet espace à travers le renforcement des mesures institutionnelles et sociétales de prévention et de protection et, d'autre part, en augmentant leur niveau de participation dans cet espace pour exercer leurs droits civils et politiques dans le contexte de la transition et l'après transition. Cette approche permettra d'appuyer les jeunes haïtiens et haïtiennes à devenir des agents de transformations sociales en vue d'un développement et d'une paix durable.

La stratégie de mise en œuvre de ce projet repose sur une approche multi-acteurs et multi-niveaux, s'attaquant aux barrières qui entravent l'exercice des droits civils et politiques des jeunes au sein de l'espace civique virtuel et formel. Dans son approche opérationnelle, cette stratégie consistera concrètement à

- **Bâtir sur les opportunités nationales existantes** en vue de renforcer les mesures institutionnelles et sociétales de prévention et de protection des jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique. À ce niveau, l'accent sera mis sur deux points d'entrée majeure :
 - ✓ Bâtir sur le potentiel des jeunes haïtiennes et haïtiens pour observer et documenter les discours de haine et autres formes d'attaques qu'ils subissent dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique virtuel et formel. Il s'agira en effet de constituer un pool de jeunes volontaires nationaux qui sera chargé de collecter, traiter et partager des données sur les discours de haine et autres formes d'attaques affectant les jeunes dans cet espace, lancer des messages d'alerte à travers une plateforme SMS, mais aussi de proposer des pistes pour minimiser les risques. Ces données contribueront à guider les réponses collectives et/ou individuelles des différents acteurs impliqués dans la prévention et la protection des jeunes contre ces phénomènes.
 - ✓ Bâtir sur le potentiel des mécanismes de prévention et de protection existants pour lutter efficacement contre les discours de haine et autres formes d'attaques subies par les jeunes dans l'espace civique. En matière de prévention, cette stratégie mettra à contribution et valorisera le travail des jeunes porteurs de messages positifs (influenceurs, bloggeurs, artistes, etc.) et des organisations de jeunes qui promeuvent la participation significative et exemplaire des jeunes au sein de l'espace civique virtuel et formel. En matière de protection, elle s'appuiera sur les structures étatiques existantes – telles que la brigade de protection des mineurs, les services départementaux de la police, les mécanismes de justice de proximité, les unités du MJSAC et du MCC – en renforçant leurs capacités pour garantir aux jeunes un espace civique sûr et inclusif.
- **Privilégier un fort ancrage local des actions prévues** en vue d'accroître la participation active et significative des jeunes au sein des espaces civiques des différentes localités du pays. À ce niveau, le projet se focalisera sur deux points d'entrée majeure :

- ✓ L'opérationnalisation des espaces de discussions dans les villes de province entre, d'une part, les jeunes et les autorités locales et, d'autre part, les jeunes ayant des intérêts divergents pour avoir une compréhension commune des défis et solutions liés à la participation active et significative des jeunes au sein de l'espace civique virtuel et formel dans la perspective des élections et dans le contexte de la violence armée des gangs.
 - ✓ Le renforcement de l'engagement communautaire des jeunes à travers le soutien aux initiatives locales des structures de jeunes visant à lever les barrières sociales, économiques, culturelles et politiques qui entravent leur participation réelle au sein de l'espace civique virtuel et formel.
- **Capitaliser sur des opportunités de consolidation de la paix et de renforcement de la gouvernance démocratique** déjà en cours dans le pays autour des jeunes, en bâtissant d'importantes synergies. À niveau, deux points d'entrée majeure sont prévus par le projet :
- ✓ Capitaliser sur les actions entreprises dans le cadre du projet PBF Infrastructure de paix pour accroître la capacité d'influence des jeunes au sein de l'espace civique en soutenant la mise en place et l'opérationnalisation d'organes consultatifs structurés des jeunes tels que le Conseil national des jeunes, la fédération des étudiants et le forum des jeunes pour le suivi des ODD, du PSDH et du UNSDCF. De plus, les réseaux de jeunes qui seront constitués dans le cadre des forums départementaux des jeunes sur la paix et le développement durable en Haïti à travers ce PBF seront aussi mis à contribution pour étendre et protéger un espace civique sûr et inclusif pour les jeunes.
 - ✓ Capitaliser sur les programmes de recherche conjoints des PBF infrastructure de paix et GYPI 2.0 en vue de soutenir les travaux des jeunes étudiants et chercheurs sur les barrières qui limitent l'exercice des droits civils et politiques des jeunes dans l'espace civique numérique et formel. Ces actions qui se traduiront sous forme de programmes de bourse seront menées en étroite collaboration avec les centres de recherche universitaires.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Si des appuis sont apportés pour documenter et analyser de manière systématique les menaces et attaques ciblant les jeunes dans l'espace civique en vue d'influencer la réponse des acteurs publics ;

Si des appuis sont apportés aux mécanismes institutionnels pour mener des actions significatives de prévention et de protection contre les menaces et attaques ciblant les jeunes dans l'espace civique ;

Si des appuis sont apportés aux initiatives sociétales portées par les organisations de jeunes pour mener des actions significatives visant à prévenir et combattre les discours de haine et attaques ciblant les jeunes en Haïti et particulièrement dans les départements de l'Ouest, l'Artibonite ;

Alors, les jeunes haïtiennes et haïtiens seront en mesure d'exercer de manière effective leurs droits civils et politiques dans un espace civique sûr et inclusif dans le contexte de la transition et l'après transition ;

Car l'absence de données fiable, la faible capacité des mécanismes de prévention et de protection à l'échelle locale et nationale ainsi que la faible capacité d'influence des structures de jeunes constituent des obstacles réels à l'émergence d'un espace civique sûr et inclusif favorisant l'exercice des droits civils et politiques des jeunes en Haïti.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : Les mesures institutionnelles et initiatives sociétales de prévention et de protection diminuent les actes de menaces et attaques perpétrés contre les jeunes Haïtiennes et Haïtiens au sein de l'espace civique d'ici 2026

Produit 1.1 : Un mécanisme de collecte systématique, de traitement dynamique, de lancement d'alerte et de partage régulier des données sur les discours de haine et autres formes d'attaques contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique mis en place

Activité 1.1.1 : Mettre en place un pool de jeunes volontaires nationaux chargé d'observer et documenter les discours de haine et les attaques perpétrées contre les jeunes au sein de l'espace civique

Activité 1.1.2 : Appuyer le pool de jeunes volontaires à développer des outils de collecte et d'analyse d'information, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle, en collaboration avec des laboratoires universitaires haïtiens et étrangers

Activité 1.1.3 : Mettre en place un système d'alerte précoce, sous forme de plate-forme numérique et de messagerie (SMS) dans les 10 départements, en complémentarité des U-report de l'UNICEF, permettant aux jeunes de signaler les cas de tensions, de rumeurs et de discours de haine

Activité 1.1.4 : Soutenir le pool de jeunes volontaires à mettre en place un système de partage régulier d'information et de plaidoyer visant à guider et influencer les acteurs décisionnels pour engager une lutte contre les menaces et attaques perpétrées contre les jeunes au sein de l'espace civique

Produit 1.2 : Les capacités d'intervention des mécanismes de protection existants renforcées pour combattre les menaces et attaques perpétrées contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique

Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités de la Brigade de protection des mineurs (BPM), des Services départementaux de la police judiciaire (SDPJ) et des bureaux décentralisés de l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH) pour combattre les menaces et attaques touchant les jeunes au sein de l'espace civique

Activité 1.2.2 : Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs judiciaires, y compris au niveau local, pour enquêter et poursuivre les menaces et attaques subies par les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique

Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités de la Direction nationale de la jeunesse du MJSAC et la Direction communication du MCC pour mener des actions préventives visant à renforcer la protection des jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques dans la perspective des élections locales et nationales

Produit 1.3 : Les jeunes âgés de 17 à 30 ans s'engagent activement au sein de l'espace civique formel et virtuel et mènent des actions visant à prévenir et combattre les discours de haine et attaques perpétrés contre eux dans l'exercice de leurs droits civils et politiques

Activité 1.3.1 : Soutenir les jeunes porteurs de messages positifs et marqueurs de changement sociétal, y compris les fédérations d'étudiants, à réaliser des campagnes formelles et virtuelles visant à engager activement la jeunesse dans la promotion de la tolérance et de la paix dans l'espace civique

Activité 1.3.2 : Appuyer les organisations de jeunes, y compris les fédérations d'étudiants, à réaliser des activités socio-culturelles d'apprentissage par la pratique au sein des écoles et universités pour sensibiliser les jeunes contre les discours de haine et les valeurs citoyennes, en partenariat avec le MCC, le MJSAC, l'ENARTS et l'UNESCO

Activité 1.3.3 : Soutenir techniquement et financièrement les organisations de jeunes femmes et LGBT+ à mener des actions citoyennes et de plaidoyer visant à lever les barrières entravant leur participation effective dans l'espace civique au niveau local

Résultat 2 : L'augmentation du niveau de participation des jeunes Haïtiennes et Haïtiens au sein des espaces civiques sûrs et inclusifs pour exercer significativement leurs droits civils et politiques d'ici 2026

Produit 2.1 : Des espaces de discussion et initiatives communautaires renforcent la participation des jeunes au niveau local

Activité 2.1.1 : Poursuivre l'organisation des foras départementaux entre les organisations de jeunes et les autorités locales pour dialoguer sur les propositions des jeunes et développer une compréhension mutuelle des défis et solutions liés à l'engagement dans l'espace civique dans la perspective des élections communales, législatives et présidentielles – en collaboration avec le PBF infrastructure de paix

Activité 2.1.2 : Soutenir le développement de réseaux formels et virtuels entre des groupes de jeunes ayant des intérêts divergents en vue de fédérer un plus grand nombre de parties prenantes vers la transformation positive de l'espace civique

Activité 2.1.3 : Soutenir – dans le cadre d’appels à propositions – les initiatives communautaires des organisations de jeunes visant à lever les barrières sociales, économiques, politiques et légales limitant la participation de la jeunesse dans l’espace civique, en étroite collaboration avec les autorités locales, le MJSAC et le MCC

Produit 2.2 : L’opérationnalisation des organes consultatifs nationaux structurés des jeunes renforce leur capacité d’influence et leur leadership au sein des mécanismes de prise de décision et de gouvernance

Activité 2.2.1 : Appuyer la mise en place et l’opérationnalisation du conseil national des jeunes haïtiens en étroite collaboration avec les interventions du PBF infrastructure de paix

Activité 2.2.2 : Soutenir l’opérationnalisation du forum des jeunes pour le suivi des ODD en appui aux interventions du PBF infrastructure de paix

Activité 2.2.3 : Appuyer à travers des programmes de bourse les travaux de recherche des jeunes étudiants et chercheurs sur les barrières sociales, économiques, politiques et légales limitant la participation de la jeunesse dans l’espace civique en Haïti – en vue de guider le travail des organes consultatifs de jeunes et des décideurs locaux et nationaux

Produit 2.3 : L’émergence des espaces d’information et de communication plus responsable renforcent la participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision dans le contexte de la transition et de l’après transition

Activité 2.3.1 : Soutenir les acteurs nationaux (MCC, réseaux de journalistes, organes de presse et organisations de jeunes) à réaliser – à travers notamment la *Journalim Trust Initiative* – un état des lieux des défis, opportunités et points d’entrée en vue d’une auto-régulation de la presse et des médias dans le contexte de l’apologie de la violence et des discours haineux autour des jeunes, en étroite collaboration avec l’UNESCO, Reporter sans frontière et Civicus.

Activité 2.3.2 Sur la base de l’état des lieux, appuyer les acteurs nationaux à répondre aux défis menant à la certification de conformité aux standards internationaux des droits de l’homme

Activité 2.3.2 : Appuyer le MCC – en étroite collaboration avec le MJSAC et le ministère de l’Éducation nationale – à soutenir dans le cadre d’appels à propositions les initiatives des lycéens et étudiants visant à étendre et protéger l’exercice des droits civils et politiques des jeunes au sein de l’espace civique

Utilisez l’annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

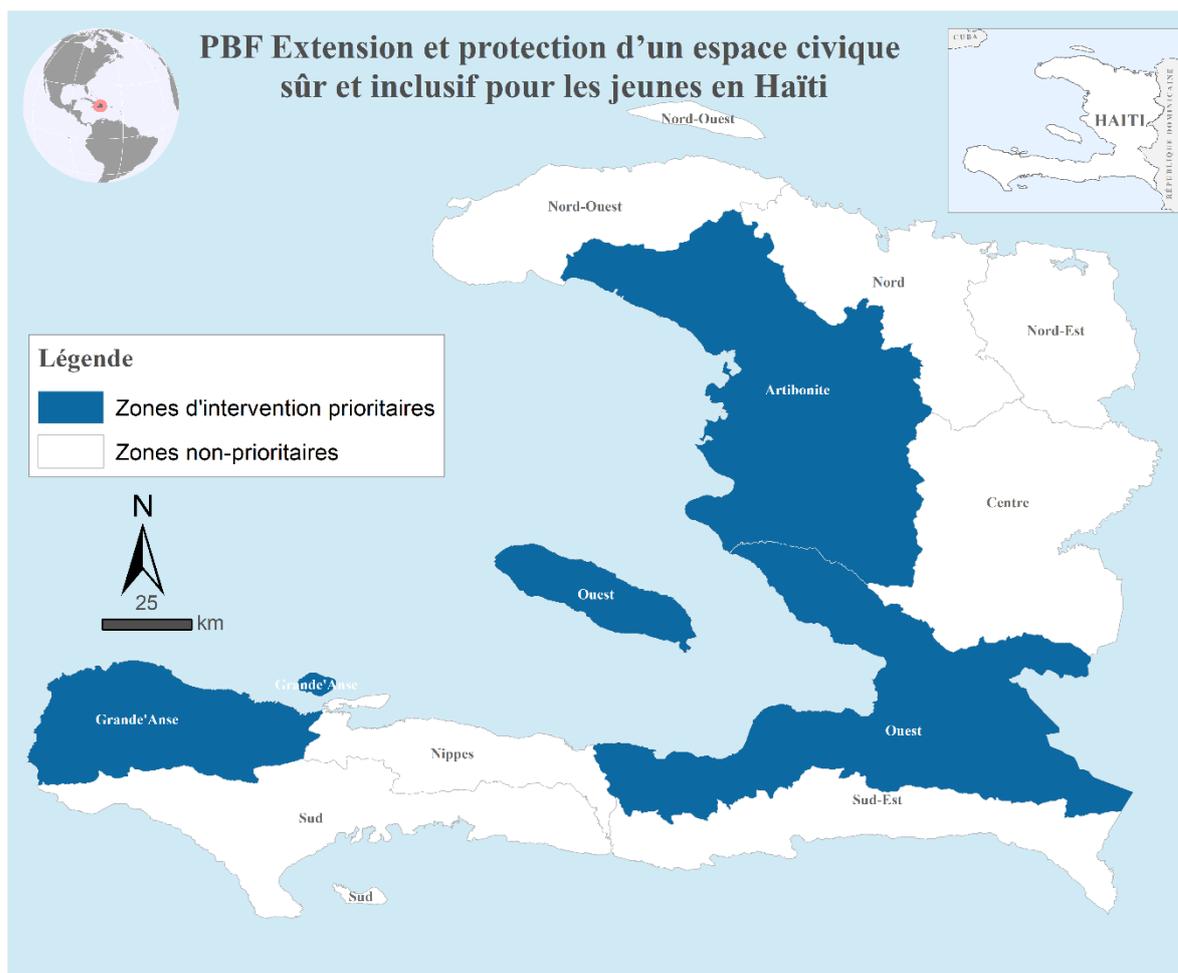
- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Ciblage géographique

Ce projet a une dimension nationale. Il couvrira l’ensemble des dix (10) départements du pays. Le choix d’intervenir dans tous ces départements s’explique essentiellement par la vocation du

projet d'étendre et de protéger un espace civique sûr, responsable et inclusif pour les jeunes haïtiennes et haïtiens dans le contexte de la transition et l'après transition et de la violence armée des gangs.

En dépit de cette dimension, les départements de l'Ouest, l'Artibonite et la Grande d'Anse serviront de zones prioritaires pour la mise en œuvre des différentes activités du projet. Ce choix se justifie par le fait qu'il s'agit de zones qui, d'une part, concentrent une forte population de jeunes et, d'autre part, connaissent une exposition remarquable aux barrières qui entravent l'exercice des droits civils et politiques des jeunes au sein de l'espace civique. Ces départements convergent aussi avec les zones d'intervention du PBF infrastructure de paix.



Durant la phase de mise en œuvre du projet, ce ciblage géographique sera davantage affiné pour identifier clairement l'ensemble des communes qui seront touchées par les activités du projet. Dans le cadre de ce processus, nous veillerons à une forte implication des acteurs nationaux (gouvernement, autorités locales et organisations de jeunes) et à la prise en compte du principe de ne pas nuire, notamment en s'assurant que le choix des zones d'implémentation du projet n'ait pas un impact négatif sur les jeunes en particulier et la communauté en général.

Les bénéficiaires ciblés

Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les jeunes femmes et hommes, âgés de 15 à 30 ans, qui vivent en milieu urbain et rural. Au total, 7500 jeunes sont ciblés dans le cadre des différentes activités du projet. Parmi ces jeunes, une attention particulière sera accordée aux étudiants et élèves, aux jeunes handicapés, aux jeunes appartenant à la communauté LGBT+, aux jeunes issus des partis politiques, aux jeunes influenceurs et bloggeurs ainsi qu'aux jeunes artistes. 150 jeunes journalistes et bloggeurs seront aussi particulièrement ciblés en raison de leur rôle prépondérant dans l'extension et la prévention de l'espace civique.

La sélection de ces jeunes se fera sur la base de critères prédéfinis, et ce, de manière concertée avec les différentes parties prenantes au projet (organisations de jeunes, agences, ministères, acteurs communautaires et partenaires d'exécution). Dans le processus de sélection des bénéficiaires, une attention particulière sera accordée aux jeunes vivant dans des zones difficiles d'accès et ayant démontré un engagement dans une action citoyenne au sein de l'espace civique. À cet effet, le potentiel des partenaires actifs et ayant un ancrage local dans les zones d'intervention ciblées par le projet ainsi que les réseaux de jeunes artisans de la paix, identifiés ou constitués dans le cadre du PBF infrastructure de paix seront mis à contribution en vue de faciliter l'identification et la sélection de ces bénéficiaires directs. De même, les réseaux de femmes mis en place par le PBF GYIP 2.0 contribueront à identifier les jeunes femmes bénéficiaires directes de ce projet et les autres projets PBF *Jen Yo Là* et PAPEH faciliteront l'identification des jeunes appartenant à des structures politiques.

Catégorie	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Jeunes âgés de 15 à 30 ans	7500	3250	3250
Jeunes journalistes et bloggeurs	150	75	75
Total	7650	3325	3325

Les organisations de jeunes, y compris les organisations de jeunes femmes, sont aussi ciblées par le projet. Il est prévu de toucher directement au moins 60 organisations de jeunes, en raison de 6 organisations par département. Ces organisations seront impliquées dans la mise en œuvre des activités et/ou bénéficieront des interventions du projet. Au moins 10 organisations de la société civiles travaillant autour des jeunes sont aussi ciblées directement par le projet.

Le projet cible par ailleurs d'autres 253 acteurs nationaux pouvant potentiellement contribuer à étendre et/ou protéger un espace civique sûr et inclusif permettant aux jeunes haïtiennes et haïtiens d'exercer librement leurs droits civils et politiques. Il s'agit des institutions nationales telles que le ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action, le ministère de la Culture et de la communication, l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR), la Brigade de protection des mineurs, l'Inspection générale de la police, les instances judiciaires et les autorités locales (mairies, Casec, Asec et délégués de villes). Des réseaux de journalistes et structures médiatiques, écoles, universités et partis politiques sont aussi directement ciblés en raison de leur potentiel transformateur de l'espace civique numérique et formel au profit des jeunes haïtiennes et haïtiens.

Catégorie	Quantité
OSC-OCB de jeunes	60
OSC travaillant autour des jeunes y compris les OSC de défense des droits de l'homme	10
Ministères et directions départementales	12
Unités de la PNH	2
Entités de la justice	5
Autorités locales (Mairie, Casec, Asec et délégués de villes)	144
Réseaux de journalistes et structures médiatiques	5
Écoles et universités	5
Partis politiques	10
Total	253

Dans le processus de sélection de ces bénéficiaires, et particulièrement des jeunes, le projet tiendra compte des considérations de « *Ne pas nuire* », en veillant à ce qu'aucune de ses interventions n'exacerbe les préjugés, discriminations, menaces et attaques auxquels les jeunes sont confrontés dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique. Pour ne pas nuire, nous veillerons concrètement à ce que les acteurs des zones d'intervention du projet (autorités locales, organisations jeunes, etc.) soient pleinement impliqués dans le processus d'identification et de sélection des bénéficiaires directs. Durant ce processus, nous tiendrons par exemple compte des sensibilités locales et procéderons à une analyse préalable des risques susceptibles d'impacter négativement les bénéficiaires tout en établissant des plans de mitigations de ces risques. Des actions de sensibilisation visant à renforcer la sensibilité des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre du projet aux facteurs susceptibles de nuire aux jeunes seront promues dans le cadre de ces plans de mitigation.

Bénéficiaires indirects

De manière indirecte, le projet cible 30 000 personnes. Il s'agit des personnes vivant en milieu rural et urbain qui seront indirectement touchées par les différentes interventions du projet. Ces bénéficiaires comprennent les parents et proches des jeunes bénéficiaires directs mais aussi les personnes adultes et âgées des zones où les activités du projet seront mises en œuvre.

Categories	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Jeunes, adultes et personnes âgées	30 000	15 000	15 000

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : HCDH	3 301 906 USD	Gouvernements de Norvège, Hollande, Irlande, UE, PBF, INL	Port-au-Prince	17	Arnaud Royer (Représentant du HCDH)
Partenaires d'exécution : OJH, FEE, Serovie, KPTLS et CESPFA					Saa Jerome Tolno (Officier des droits de l'homme)
Organisation bénéficiaire : OCNH	374 545.29 USD	HCDH, PNUD, Unicef	Port-au-Prince	13	Elizabeth Friesen (Officière des droits de l'homme)
Partenaires d'exécution : UFMORH, AHML, SOHFEJ					Micher Lamour (Officier en suivi et évaluation)
					Camille Occius (Directeur exécutif d'OCNH)
					David Noel (Responsable de l'unité d'appui juridique)
					Emmanuel Rival (Responsable programme)

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien

avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet est porté et mis en œuvre par le HCDH et l'OCNH, en étroite collaboration avec deux autres organisations de la société civile haïtienne. Ces deux organisations, en l'occurrence OJH et FEE, sont des structures de jeunes. FEE est une organisation dirigée par des jeunes femmes. En tant que partenaires de mise en œuvre, ces organisations ont une expertise et une expérience remarquables dans le domaine du renforcement de l'engagement des jeunes au sein de leurs communautés et de promotion des questions liées au genre. En matière d'engagement des jeunes, OCNH et OJH sont deux structures qui mènent des activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer visant à renforcer la participation des jeunes et l'exercice de leurs droits civils et politiques dans l'espace civique. FEE quant à elle a une grande expertise sur des questions liées au genre. De manière spécifique, elle œuvre au renforcement de l'autonomisation des jeunes femmes à travers des actions éducatives et intervient auprès des jeunes filles issues des quartiers vulnérables.

La gestion globale ainsi que la coordination technique et opérationnelle du projet relèvent de la responsabilité du HCDH en tant que chef de file de l'initiative, ce qui implique notamment le suivi auprès du Système des Nations Unies, la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers.

Gestion et coordination stratégique :

Faisant partie du portefeuille PBF en Haïti, ce projet sera associé au comité de pilotage global du PBF en Haïti placé sous le leadership de la Coordinatrice résidente et les ministères sectoriels (MCC, MJSAC et MPCE), avec l'implication du chef d'agence du HCDH et les responsables des OSCs partenaires de mise en œuvre du projet. Le CoPil veillera à l'approbation des orientations stratégiques du projet et se réunira au minimum une fois par an.

Le Secrétariat du PBF assurera le secrétariat du CoPil notamment en

1. l'accompagnant à remplir leur rôle de gestion et de contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien ainsi qu'à travers un mécanisme d'alerte qui permettra d'identifier et de répondre à tout type de problème de nature à entraver la mise en œuvre effective du projet, ceci conformément au Plan de travail annuel ;
2. servant d'interface entre le projet et les entités de prise de décision (COS, Bureau pour la Consolidation de la Paix au siège - PBSO) ;
3. fournissant une assurance-qualité en termes de soutien au PBF ;
4. s'assurant que les questions de genre soient intégrées de manière transversale dans les interventions du PBF ;
5. entreprenant et facilitant la synergie entre ce projet et les autres PBF

Gestion et coordination opérationnelle

Le projet sera doté d'un comité technique. Il sera composé des points focaux du HCDH et des partenaires de mise en œuvre du projet et des points focaux des institutions partenaires telles que les ministères concernés. Il aura pour responsabilité d'élaborer les plans de travail annuels, d'établir les principaux termes de référence, notamment pour les actions conjointes et les opérations de communication conjointes, et de préparer les sessions du comité de pilotage pour approuver les éventuelles actions correctives. Ce comité se réunira une fois par mois.

Le projet bénéficiera par ailleurs de l'appui technique du Secrétariat du PBF, tant dans la coordination et l'orientation stratégique que dans l'exécution des activités en vue de l'atteinte des résultats du projet.

Le Secrétariat du PBF contribuera aussi à veiller sur la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix en Haïti.

Equipe du projet

L'équipe du projet sera composée des ressources humaines ci-dessous (représentant 18% du budget total du projet, soit 360.000 \$). Les considérations liées à l'expertise sur le genre et la jeunesse seront promues durant le processus de recrutement des personnes devant constituer cette équipe.

Postes	Responsable	Rôles	Budget
1 Coordonnateur de projet	HCDH	Assurer la coordination de l'ensemble des activités du projet ; Veiller, en étroite collaboration avec le chargé de programme et le M&E, sur la cohérence et la temporalité dans la mise en œuvre des activités ; Consolider les rapports narratifs et financiers et autres supports techniques tels que les outils de communication et de plaidoyer ; Assure la liaison avec le Secrétariat du PBF.	100%
3 chargé(e)s de projet – VNU nationaux qui seront déployés au sein des organisations partenaires de mise en œuvre	OCNH et autres partenaires	Appuyer la mise en œuvre des activités placées sous la responsabilité 3 partenaires en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet ; Rapporter ces activités afin d'alimenter les différents rapports narratifs et de dépenses dus au PBF.	100%
1 chargé de communication – VNU national	HCDH	Assurer la visibilité et la communication autour des activités du projet.	100%

1 Chargé(e)s du M&E – VNU	HCDH	Conduire l'ensemble des activités de suivi et évaluation du projet, sur la base des indicateurs de performance du cadre logique, consolidant les "évidences" sur la mise en œuvre des activités du projet.	100%
1 Assistant(e) administratif/ve et financier/ère – SB4	HCDH	Assurer le suivi administratif et financier des activités, de la coordination avec le service des passations de marché, du respect des procédures, de la consolidation des rapports financiers dus au PBF.	100%

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Recrudescence et expansion de la violence des gangs armés (ce risque est susceptible d'affecter sérieusement la mise en œuvre du projet dans certaines zones)	Elevé	<p>Pour mitiger ce risque, le projet s'appuiera sur les systèmes de collecte systématique d'information développés par le HCDH, UNDSS et la composante sécurité du BINUH sur la dynamique de la violence des gangs. Cela permettra d'identifier en amont les zones de tension et d'adapter la stratégie de mise en œuvre en fonction de la situation et sous le leadership du comité de pilotage du projet.</p> <p>Parmi les mesures à observer en cas de tension dans une zone de mise en œuvre d'une activité, le projet pourra par exemple ajourner sa réalisation ou la délocaliser dans un autre endroit sécurisé. Dans le processus d'observation d'une telle mesure, le projet veillera à la pleine implication des bénéficiaires et partenaires locaux des zones concernées. Cela permettra de prendre en compte</p>

		leur connaissance du contexte et leur capacité d'adaptation facile aux situations difficiles.
<p>Méfiance de la population au déploiement de la mission multinationale d'appui à la sécurité (cela pourrait affecter l'opérationnalisation des activités dans certaines localités et l'image du projet)</p>	Moyen	Le projet mettra en place des activités de sensibilisation dans les zones d'intervention ciblées pour favoriser son acceptation et accroître la bonne visibilité de la force dans une perspective de consolidation de la paix. Dans le cadre de ces activités, le projet veillera à une pleine implication des acteurs locaux tant dans la conception que dans la mise en œuvre.
<p>Instabilité politique et recrudescence des manifestations sociales (cela pourrait limiter le niveau d'engagement des parties prenantes du projet (autorités nationales et locales, OSCs, population des zones concernées par les activités) dans la mise en œuvre du projet.</p>	Elevé	Le projet sera doté de structures de gouvernance (comité de pilotage et comité technique) qui veilleront sur les risques liés à l'instabilité politique et aux manifestation sociales afin de définir les mesures de mitigation appropriées. Avec les institutions nationales et locales, le projet établira une relation très étroite avec leur personnel technique. Cela permettrait d'éviter des blocages dans l'avancement du projet au cas un personnel politique quitterait son poste.
<p>Faible engagement et manque d'appropriation du projet (cela pourrait se traduire par le faible intérêt des bénéficiaires ciblés : jeunes, autorités nationales et locales, OSC et population locale)</p>	Faible	Le projet intensifiera en amont et aval des sessions d'échange, des campagnes de sensibilisation et des actions de plaidoyer autour des bénéficiaires et autres acteurs sur la vision du projet et ses différents axes d'intervention afin de réduire leur méfiance et renforcer leur engagement.
<p>Risque de représailles contre les jeunes volontaires impliqués dans la mise en œuvre du projet (cela pourrait affecter la capacité opérationnelle de certaines activités du projet liées notamment au</p>	Faible	Le projet s'appuiera sur le mécanisme de monitoring du HCDH en vue de permettre à tout jeune volontaire de signaler tout incident ou acte de représailles perpétré contre lui dans le cadre de son travail. Pour accroître les efforts qui seront déployés en ce sens, le projet capitalisera aussi sur le potentiel des organisations de base offrant une réponse en matière de protection et établira une étroite synergie avec les services de la PNH.

monitoring des discours de haine)		Des mesures de sensibilisation seront organisées dès le début du projet afin de permettre aux jeunes volontaires de comprendre davantage les risques auxquels ils pourraient être exposés dans le cadre de leur travail.
Risque de détournement de fonds et de mauvaise gestion financière		Le projet mettra en place un plan de décaissement périodique et de suivi financier qui comportera des indicateurs sur les décaissements et les dépenses. Un système de monitoring du budget sera aussi mis en place pour veiller à une bonne utilisation des fonds affectés aux partenaires de mise en œuvre. Ce monitoring sera effectué par la personne en charge des questions administratives et financières, en étroite collaboration l'officier de suivi et évaluation.
Survenance ou résurgence d'une maladie telle que le COVID 19 ou le choléra (cela pourrait créer une situation ayant des implications sanitaires et sociales sérieuses sur le bon déroulement du projet)	Faible	Le projet mettra en place des mesures de prévention dans ses zones d'intervention notamment en rappelant des mesures barrières et observant une approche flexible dans la mise en œuvre des activités.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Conformément aux procédures du PBF, les activités de suivi et évaluation du projet s'articulera autour l'approche ci-dessous :

- ✓ L'affectation de 7% du budget total du projet, soit 140,000\$, aux activités de suivi et évaluation. Ces activités seront placées sous la coordination du HCDH en étroite collaboration avec OCNH et les autres partenaires d'implémentation.

- ✓ La mise en place d'un système de collecte, de traitement et d'analyse régulier des données. Cela permettra de mesurer les progrès réalisés et d'identifier à temps les défis qui sous-tendent la mise en œuvre des activités. Le spécialiste M&E du projet, placé sous la coordination du HCDH, aura la responsabilité de cette tâche. Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste M&E du portefeuille PBF en Haïti.

- ✓ Le développement d'outils mixtes comme moyen de suivi et évaluation du niveau d'avancement et de la performance du projet. Il s'agira notamment du tableau de bord suivi du plan de travail annuel (PTA) et du tableau de suivi de la performance des indicateurs.

- ✓ La réalisation d'activités de suivi comme
 - Le **suivi du contexte** qui permettra d'apprécier le niveau d'évolution du contexte dans lequel le projet est implémenté. Cela aidera à appréhender en temps réel, l'évolution des événements susceptibles d'entraver la réalisation des activités et d'affecter la vie du personnel implique dans la mise en œuvre du projet.
 - Le **suivi de l'exécution** (suivi du processus) qui permettra d'apprécier l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA et d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives. Ce suivi se fera mensuellement, trimestriellement et semestriellement.
 - Le **suivi de la performance** qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances et des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation. Les indicateurs de produits et de résultats feront l'objet de mesure régulière et de mise à jour afin d'évaluer les progrès réalisés y compris les écarts.
 - Le **suivi des bénéficiaires** qui permettra de mesurer et prendre en compte leurs degrés de satisfaction sur les interventions du projet et d'apporter d'éventuels mesures correctives.
 - Le **suivi financier** qui permettra de comparer et d'analyser les dépenses prévues et celles réalisées et d'identifier si possible des écarts entre elles.

- ✓ La réalisation d'activités d'évaluation comme
 - La réalisation d'une **étude de ligne de base** en vue de stabiliser les indicateurs initialement définis. Cette étude sera menée dans les trois premiers mois qui suivront le démarrage du projet.
 - La réalisation d'**enquêtes de perception**, d'**enquêtes d'opinion** et des **visites de terrain** périodiques afin de collecter des données conformément au cadre des résultats. Ces enquêtes et visites auront lieu au moins une fois par semestre.
 - La réalisation d'une **enquête finale** visant à mesurer l'évolution des indicateurs et changement opérés par le projet. Cette enquête aura lieu dans les deux derniers mois de la fin du projet.
 - La réalisation d'une **évaluation finale indépendante** qui permettra de s'assurer que les résultats prévus ont été atteints et de tirer les leçons apprises. Cette évaluation aura lieu dans les trois mois après la fin du projet.

- ✓ La soumission de quatre rapports au Secrétariat du PBF, en raison de deux rapports par an (juin et novembre) sur les deux années prévues pour la durée du projet. Ces rapports permettront de renseigner le niveau d'avancement du projet en données chiffrées et factuelles durant la période considérées. Le projet soumettra aussi un rapport final trois mois après la fin du projet.
 - ✓ Le développement d'une stratégie de communication en vue de valoriser les activités du projet auprès du public et des différentes parties prenantes. Dans le souci de redevabilité, cette stratégie permettra par ailleurs de créer un couloir de communication fluide envers ces différents acteurs du projet tant dans la mise en œuvre des activités que dans l'atteinte des résultats prévus. Un budget de 70,000 \$, soit 3,5% du budget total du projet, sera affecté aux activités communication qui couvriront notamment la mobilisation d'un jeune spécialiste (UNV) en communication, le développement de matériel de visibilité et de communication du projet et l'achat d'équipement de communication pour assurer la couverture des activités.
- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La stratégie de fin du projet pour garantir la durabilité de ses interventions s'articulera autour des éléments ci-dessous :

- ✓ La **participation active des jeunes et organisations de jeunes des milieux urbains et ruraux** aux différentes phases du projet (conception, mise en œuvre et évaluation). Cela leur permettra de s'approprier des objectifs et enjeux du projet et de poursuivre la mise en œuvre de ses interventions dans le cadre leurs activités à l'échelle locale.
- ✓ Le **renforcement des capacités et la valorisation du travail des structures de jeunes** dans le cadre de la lutte contre les discours de haine et attaques perpétrés contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique dans le contexte de la transition et l'après transition. Ces actions de renforcement de capacité et de valorisation du leur travail des structures de jeunes constitueront un atout majeur pour les jeunes de mener des actions visant à bâtir des espaces civiques sûr et inclusifs leur permettant d'exercer librement leurs droits civils et politiques.
- ✓ Le **développement d'un partenariat stratégique entre le Programme des volontaires des Nations Unies et le projet** à travers le HCDH et OCNH pour mobiliser un pool de jeunes volontaires – issus notamment des organisations de jeunes et des structures universitaires – qui sera dédié aux activités de monitoring et de reporting des discours de haine et attaques subies par les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique.
- ✓ L'**engagement effective des structures étatiques** (ministères et police nationale) **et d'autres acteurs** (universités, réseaux de journalistes et structures médiatiques) pouvant contribuer à étendre et protéger un espace civique sûr et inclusif aux jeunes tant dans la conception que dans la mise en œuvre des activités du projet. À terme, cela permettra à ces acteurs nationaux – qui

verront leurs capacités renforcées dans le cadre du projet – de pérenniser ses acquis au travers de leurs activités quotidiennes, étant donné que le projet vise par ailleurs à bâtir sur l'existant.

- ✓ **Le fort engagement des acteurs communautaires dans la mise en œuvre des activités du projet.** À travers une implication significative des autorités locales et des services déconcentrés de l'État dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet, cela contribuera à lever les barrières locales qui limitent les jeunes à exercer librement et convenablement leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Le budget total de cette activité est de deux millions de dollars américain (2,000,000\$) pour période de mise en œuvre de 24 mois. Le projet a prévu d'allouer 50% de ce budget, soit 1,000,000\$, à trois organisations haïtiennes en tant que partenaires de mise en œuvre. L'OCNH, en tant qu'organisation bénéficiaire directe des fonds, recevra trois cent mille dollars américains (300,000\$). Pour les deux autres organisations, à savoir l'Observatoire de la jeunesse Haïtienne (OJH) et Fondation Essence Elle (FEE), le HCDH recevra les fonds et établira des accords de subvention avec elles sous forme de MOU (Memorandum of understanding) ou LOA (Letter of Agreement). À chacune de ces deux organisations, le HCDH affectera un montant de deux cent cinquante mille dollars (250,000\$), soit un montant total de cinq cent mille dollars (500,000\$).

Sous la coordination du HCDH, les montants affectés à ces trois organisations serviront directement à réaliser des activités de renforcement de capacité, de sensibilisation et de plaidoyer au sein des zones d'intervention du projet. Dans la mise en œuvre des activités au niveau local, ces organisations bénéficiaires des fonds travailleront en étroite collaboration avec plusieurs organisations de jeunes tant dans la planification que dans la mise en œuvre des activités.

À travers ces différentes interventions, le projet allouera 70% de son budget total, soit 1,400,000\$, aux activités visant à contribuer au renforcement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes femmes. D'une part, cela se traduira au travers de la mobilisation des jeunes femmes comme staff de l'équipe de projet, consultante dans le cadre d'une activité spécifique ou membre du pool des jeunes volontaires qui sera mis en place pour des activités de monitoring et évaluation. D'autre part, ce budget sera ventilé dans le cadre des initiatives de soutien financier et/ou technique aux organisations et/ou réseaux de jeunes femmes.

20% du budget du projet, soit 400,000\$, sera affecté à l'équipe qui sera mobilisée pour assurer la coordination et l'opérationnalisation des différents aspects du projet. En raison de la dimension nationale du projet et de la diversité de ses interventions, il est nécessaire que le projet soit doté de ressources humaines nécessaires lui permettant de réaliser de manière convenable ses activités.

De plus, 7%, soit 140,000\$, seront affectés aux activités de suivi et évaluation du projet. Ce budget implique notamment le coût des différentes enquêtes à réaliser avant, pendant et à la fin du projet, des missions de terrain périodique dans les zones d'intervention du projet et le coût de l'évaluation finale indépendante du projet. Le projet prévoit aussi d'allouer 3,5% de son budget total, soit 70,000 \$, aux activités de communication.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	Les Termes de référence de l'équipe du projet est en cours de rédaction.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Le projet a organisé deux sessions de consultation. L'une a été réalisée en présentiel, le 7 juillet, à Port-au-Prince à travers une journée de discussion et d'échange. L'autre a été organisé en ligne entre la 2 et 3 ^{ème} semaine du mois d'août. Le choix de l'option en ligne visait à étendre la consultation à plusieurs acteurs vivant dans les villes de province.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	La réalisation d'une étude de ligne de base en vue de stabiliser les indicateurs initialement définis dans le document du projet.
Genre			

10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?			
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		

5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		Le HCDH soutient en nature la conception et la mise en œuvre du projet à travers la mobilisation de son équipe d'experts.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les mesures institutionnelles et sociétales de prévention et de protection diminuent les actes de menaces et attaques perpétrés contre les jeunes Haïtiennes et Haïtiens au sein de l'espace civique d'ici 2026</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (cibles 5.1 et 5.2)</p> <p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein (cible 10.2)</p>		<p>Indicateur 1 a : Pourcentage de jeunes Haïtiennes et Haïtiens habitant dans les zones d'intervention du projet estimant ne plus être exposé au discours de haine et autres formes d'attaques dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique, désagrégé par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 70%.</p>	Rapports d'enquête et articles de presse.	Appui de l'équipe de projet à la collecte et l'analyse des données.
		<p>Indicateur 1 b : Baisse du nombre de menace et d'attaques contre les jeunes haïtiennes et haïtiens enregistrés au sein des espaces civiques, désagrégé par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50%</p>	Rapports d'enquête et articles de presse.	Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.
	<p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.7 et 16.10)</p>	Produit 1.1 Un mécanisme de collecte systématique, de traitement dynamique, de lancement d'alerte et de partage régulier des données sur les discours de haine et autres formes d'attaques contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits	Indicateur 1.1.1 : Nombre de jeunes volontaires nationaux engagés pour monitorer et documenter les discours de haine et autres formes d'attaques perpétrées contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique, désagrégé par sexe.	Termes de références, contrats d'engagement des jeunes volontaires.

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>EPU du 31 janvier 2022</p> <p>79. Poursuivre les efforts de mise en œuvre des mesures complémentaires de lutte contre la violence en bande organisée et l'insécurité, [...];</p> <p>175. Lutter contre le fléau de la violence afin d'améliorer la sécurité publique ;</p> <p>176. Poursuivre les efforts pour autonomiser les femmes et prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>72. Poursuivre ses efforts pour promouvoir la sécurité et la stabilité afin de faciliter la jouissance des droits de l'homme de son peuple ;</p>	<p>civils et politiques au sein de l'espace civique mis en place</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 6 jeunes (dont 3 jeunes femmes) volontaires nationaux.</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.1.1 : Mettre en place un pool de jeunes volontaires nationaux chargé d'observer et documenter les discours de haine et les attaques perpétrées contre les jeunes au sein de l'espace civique</p> <p>1.1.2 : Appuyer le pool de jeunes volontaires à développer des outils de collecte et d'analyse d'information, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle, en collaboration avec des laboratoires universitaires haïtiens et étrangers</p> <p>Activité 1.1.3 : Mettre en place un système d'alerte précoce, sous forme de plate-forme numérique et de messagerie (SMS) dans les 10 départements, en complémentarité des U-report de l'UNICEF, permettant aux jeunes de</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Existence d'un mécanisme de collecte, de traitement et d'analyse systématique des données sur les discours de haine et autres formes d'attaques au sein des communautés cibles du projet.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	Rapport de HCDH	Appui de l'équipe du projet à la mise en place du mécanisme

208. Continuer à mettre en œuvre des programmes et des politiques pour améliorer les conditions socio-économiques et le bien-être du peuple haïtien, en particulier pour autonomiser les femmes et les enfants, impliquant éventuellement une coopération bilatérale et internationale.	signaler les cas de tensions, de rumeurs et de discours de haine 1.1.4 : Soutenir le pool de jeunes volontaires à mettre en place un système de partage régulier d'information et de plaidoyer visant à guider et influencer les acteurs décisionnels pour engager une lutte contre les menaces et attaques perpétrées contre les jeunes au sein de l'espace civique			
	Produit 1.2 : Les capacités d'intervention des mécanismes de protection existants renforcées pour combattre les menaces et attaques perpétrées contre les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique. Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.2.1 : Nombre de personnes désagrégées par sexe, issues des institutions étatiques (BPM, SDPJ, IGPNH, MJSAC et MCC) ayant été formées sur la prévention et l'identification des menaces et attaques perpétrées contre les jeunes au sein de l'espace civique et des plates formes d'échanges des jeunes. Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 150 personnes.	Listes de présence, TDRs des activités, Rapports d'activités, photos et articles de presse.	Appui de l'équipe du projet à la réalisation des sessions de formation
	1.2.1 : Renforcer les capacités de la Brigade de protection des mineurs (BPM), des Services	Indicateur 1.2.2 : Pourcentage d'incidents relatifs aux menaces et attaques perpétrés contre les jeunes dans l'espace civique qui ont traités avec succès par les instances judiciaires (TPI	Rapports du BUNIH, rapports des TPI et justice et paix.	Appui de l'équipe du projet à la réalisation du travail des TPI et justices de paix.

	<p>départementaux de la police judiciaire (SDPJ) et des bureaux décentralisés de l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH) pour combattre les menaces et attaques touchant les jeunes au sein de l'espace civique</p> <p>1.2.2 : Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs judiciaires, y compris au niveau local, pour enquêter et poursuivre les menaces et attaques subies par les jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques au sein de l'espace civique</p> <p>1.2.3 : Renforcer les capacités de la Direction nationale de la jeunesse du MJSAC et la Direction communication du MCC pour mener des actions préventives visant à renforcer la protection des jeunes dans l'exercice de leurs droits civils et politiques dans la perspective des élections locales et nationales</p>	<p>et justice de paix) sur une année donnée, désagrégé par zone géographique, sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 75% incidents traités avec succès.</p>		
--	---	---	--	--

	<p>Produit 1.3 : Les jeunes âgés de 17 à 30 ans s'engagent activement au sein de l'espace civique formel et virtuel et mènent des actions visant à prévenir et combattre les discours de haine et attaques perpétrés contre eux dans l'exercice de leurs droits civils et politiques</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.3.1 : Soutenir les jeunes porteurs de messages positifs et marqueurs de changement sociétal, y compris les fédérations d'étudiants, à réaliser des campagnes formelles et virtuelles visant à engager activement la jeunesse dans la promotion de la tolérance et de la paix dans l'espace civique</p> <p>1.3.2 : Appuyer les organisations de jeunes, y compris les fédérations d'étudiants, à réaliser des activités socio-culturelles</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Pourcentage de jeunes âgés de 17 à 30 ans femmes engagées dans l'espace civique formel et virtuel pour prévenir des discours de haines et autres attaques perpétrés contre, désagrégé par zone géographique, sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 80% jeunes engagées.</p>	<p>TDRs, Protocole d'accord, rapport d'activités, photos, Articles de presse</p>	<p>Appui de l'équipe à la mobilisation et l'engagement des jeunes.</p>
		<p>Indicateur 1.3.2 : Pourcentage de jeunes 17 à 30 ans ayant bénéficié d'activités d'apprentissage au sein des écoles et des universités contre les discours de haine et autres formes d'attaque dans l'espace civique.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50% de jeunes formés.</p>	<p>Liste de présence, rapports d'activités, photos, articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à la réalisation des activités d'apprentissage.</p>

	<p>d'apprentissage par la pratique au sein des écoles et universités pour sensibiliser les jeunes contre les discours de haine et les valeurs citoyennes, en partenariat avec le MCC, le MJSAC, l'ENARTS et l'UNESCO</p> <p>1.3.3 : Soutenir les organisations de jeunes femmes et LGBT+ à mener des actions formelles et virtuelles visant à lever les barrières entravant leur participation effective s dans l'espace civique au niveau local</p>			
<p>Résultat 2 : L'augmentation du niveau de participation des jeunes Haïtiennes et Haïtiens au sein des espaces civiques sûrs et inclusifs pour exercer significativement leurs droits civils et politiques d'ici 2026</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les</p>		<p>Indicateur 2 a : Hausse niveau de participation des jeunes Haïtiennes et Haïtiens au sein des espaces civiques, désagrégé par sexe et par âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Plus de 80 % des jeunes (au moins 30% sont de jeunes femmes).</p>	<p>Questionnaire d'enquête, rapport des résultats d'enquête</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.</p>
		<p>Indicateur 2 b : Pourcentage de jeunes estimant être en sécurité lorsqu'ils participent aux mécanismes de prise de décision et de gouvernance, désagrégé par zone géographique, sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	<p>Questionnaire d'enquête, rapport des résultats d'enquête</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.</p>

<p>femmes et les filles (cibles 5.1 et 5.2)</p>		<p>Cible : Au moins 60% des jeunes ont le sentiment d'être en sécurité (dont au moins 40% des jeunes femmes parmi les personnes ayant donné leurs opinions).</p>		
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein (cible 10.2)</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.7 et 16.10)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 2.1 : La participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision et de gouvernance est renforcée au niveau local à travers des espaces de discussions et des initiatives communautaires</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de jeunes femmes qui participent aux espaces de discussions et de prise de décisions témoignant de leurs satisfactions quant à la manière dont leurs voix sont prises en compte, désagrégé par zone géographique et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 60% de jeunes femmes sont satisfaites.</p>	<p>Questionnaire d'enquête, rapport des résultats d'enquête, listes de présence et photos.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.</p>
<p><i>EPU du 31 janvier 2022</i></p> <p>79. Poursuivre les efforts de mise en œuvre des mesures complémentaires de lutte contre la violence en bande organisée et l'insécurité, [...] ;</p>	<p>2.1.1 : Poursuivre l'organisation des foras départementaux entre les organisations de jeunes et les autorités locales pour dialoguer sur les propositions des jeunes et développer une compréhension mutuelle des défis et solutions liés à l'engagement dans l'espace civique dans la perspective des élections communales, législatives et présidentielles – en collaboration avec le PBF infrastructure de paix</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'initiatives locales d'organisations de jeunes soutenues.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 8, dont au moins 3 initiatives portées par les jeunes femmes ou les organisations de jeunes femmes.</p>	<p>TDRs, protocole d'accord, rapport d'activité, photos et articles de presse.</p>	

<p>175. Lutter contre le fléau de la violence afin d'améliorer la sécurité publique ;</p> <p>176. Poursuivre les efforts pour autonomiser les femmes et prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>72. Poursuivre ses efforts pour promouvoir la sécurité et la stabilité afin de faciliter la jouissance des droits de l'homme de son peuple ;</p> <p>208. Continuer à mettre en œuvre des programmes et des politiques pour améliorer les conditions socio-économiques et le bien-être du peuple haïtien, en particulier pour autonomiser les femmes et les enfants, impliquant éventuellement une coopération bilatérale et internationale.</p>	<p>2.1.2 : Soutenir le développement de réseaux formels et virtuels entre des groupes de jeunes ayant des intérêts divergents en vue de fédérer un plus grand nombre de parties prenantes vers la transformation positive de l'espace civique</p> <p>2.1.3 : Soutenir – dans le cadre d'appels à propositions – les initiatives communautaires des organisations de jeunes visant à lever les barrières sociales, économiques, politiques et légales limitant la participation de la jeunesse dans l'espace civique, en étroite collaboration avec les autorités locales, le MJSAC et le MCC</p>			
	<p>Produit 2.2 : L'opérationnalisation des organes consultatifs nationaux structurés des jeunes renforce leur capacité d'influence et leur leadership au sein des mécanismes de prise de décision et de gouvernance</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Existence d'un conseil national de jeunes mis en place.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'initiatives locales du forum des jeunes pour le suivi des ODD soutenu</p>	<p>PV de création, Statut et règlement intérieurs, plan d'action (statut et règlement intérieur)</p> <p>TDRs, Protocoles d'accord, rapports</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la mise en place et l'opérationnalisation de quelques actions du conseil national de jeunes</p> <p>Appui de l'équipe de projet à l'identification et la</p>

	Liste des activités relevant du produit :	Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 5 initiatives	d'activités, photos, articles de presse	mise en œuvre des initiatives du forum des jeunes
	<p>2.2.1 : Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du conseil national des jeunes haïtiens en étroite collaboration avec les interventions du PBF infrastructure de paix</p> <p>2.2.2 : Soutenir l'opérationnalisation du forum des jeunes pour le suivi des ODD en appui aux interventions du PBF infrastructure de paix</p> <p>2.2.3 : Appuyer à travers des programmes de bourse les travaux de recherche des jeunes étudiants et chercheurs sur les barrières sociales, économiques, politiques et légales limitant la participation de la jeunesse dans l'espace civique en Haïti – en vue de guider le travail des organes consultatifs de jeunes et des décideurs locaux et nationaux</p>	<p>Indicateur 2.2.3 : Nombre d'étudiants et chercheurs ayant bénéficié d'une bourse de recherche, désagréé par zone géographique, sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 5 jeunes étudiants dont au moins 2 jeunes femmes</p>	Protocole d'accord de bourses, produit du travail de recherche effectué, photo	Appui de l'équipe de projet à la formulation des projets de recherche et à la sélection propositions

	<p>Produit 2.3 : La participation des jeunes aux mécanismes de prise de décision dans le contexte de la transition et de l'après transition est renforcée à travers l'émergence d'espaces d'information et de communication plus responsables</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.3.1 : Soutenir les acteurs nationaux (MCC, réseaux de journalistes, organes de presse et organisations de jeunes) à réaliser – travers notamment la <i>Journalim Trust Initiative</i> – un état des lieux des défis, opportunités et points d'entrées en vue d'une auto-régulation de la presse et des médias dans le contexte l'apologie de la violence et des discours haineux autour des jeunes, en étroite collaboration avec l'UNESCO, Reporter sans frontière et Civicus</p> <p>2.3.2 : Appuyer le MCC – en étroite collaboration avec le MJSAC et le ministère de</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'une feuille de route bien élaborée assortie de points d'action en vue de l'auto-régulation a été élaborée.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Compte rendu des sessions de discussion, rapports d'activité, liste des participants</p>	<p>Appui à l'organisation des sessions de discussion.</p>
	<p>Indicateur 2.3.2 : Nombre d'initiatives de jeunes lycéens et universitaires soutenus.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 20 initiatives des jeunes lycéens et collégiens soutenues</p>	<p>TDRs de l'appel à proposition, copies des propositions retenues</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à la rédaction de l'appel à proposition et à la sélection des propositions.</p>	

	l'Éducation nationale – à soutenir dans le cadre d'appels à propositions les initiatives des lycéens et étudiants visant à étendre et protéger l'exercice des droits civils et politiques des jeunes au sein de l'espace civique			
--	--	--	--	--

For MPTFO Use

Totals				
	HCDH (budget en USD)	OCNH (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 570,760.00	\$ 14,000.00	\$ -	\$ 584,760.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 81,917.75	\$ 8,394.43	\$ -	\$ 90,312.18
4. Contractual services	\$ 253,374.87	\$ 59,006.13	\$ -	\$ 312,381.00
5. Travel	\$ 102,293.20	\$ 24,955.00	\$ -	\$ 127,248.20
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 501,000.00	\$ 160,000.00	\$ -	\$ 661,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 79,439.23	\$ 14,018.27	\$ -	\$ 93,457.50
Sub-Total	\$ 1,588,785.05	\$ 280,373.83	\$ -	\$ 1,869,158.88
7% Indirect Costs	\$ 111,214.95	\$ 19,626.17	\$ -	\$ 130,841.12
Total	\$ 1,700,000.00	\$ 300,000.00	\$ -	\$ 2,000,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	HCDH (budget en USD)	OCNH (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 1,190,000.00	\$ 210,000.00	\$ -	\$ 1,400,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 510,000.00	\$ 90,000.00	\$ -	\$ 600,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,700,000.00	\$ 300,000.00	\$ -	\$ 2,000,000.00	